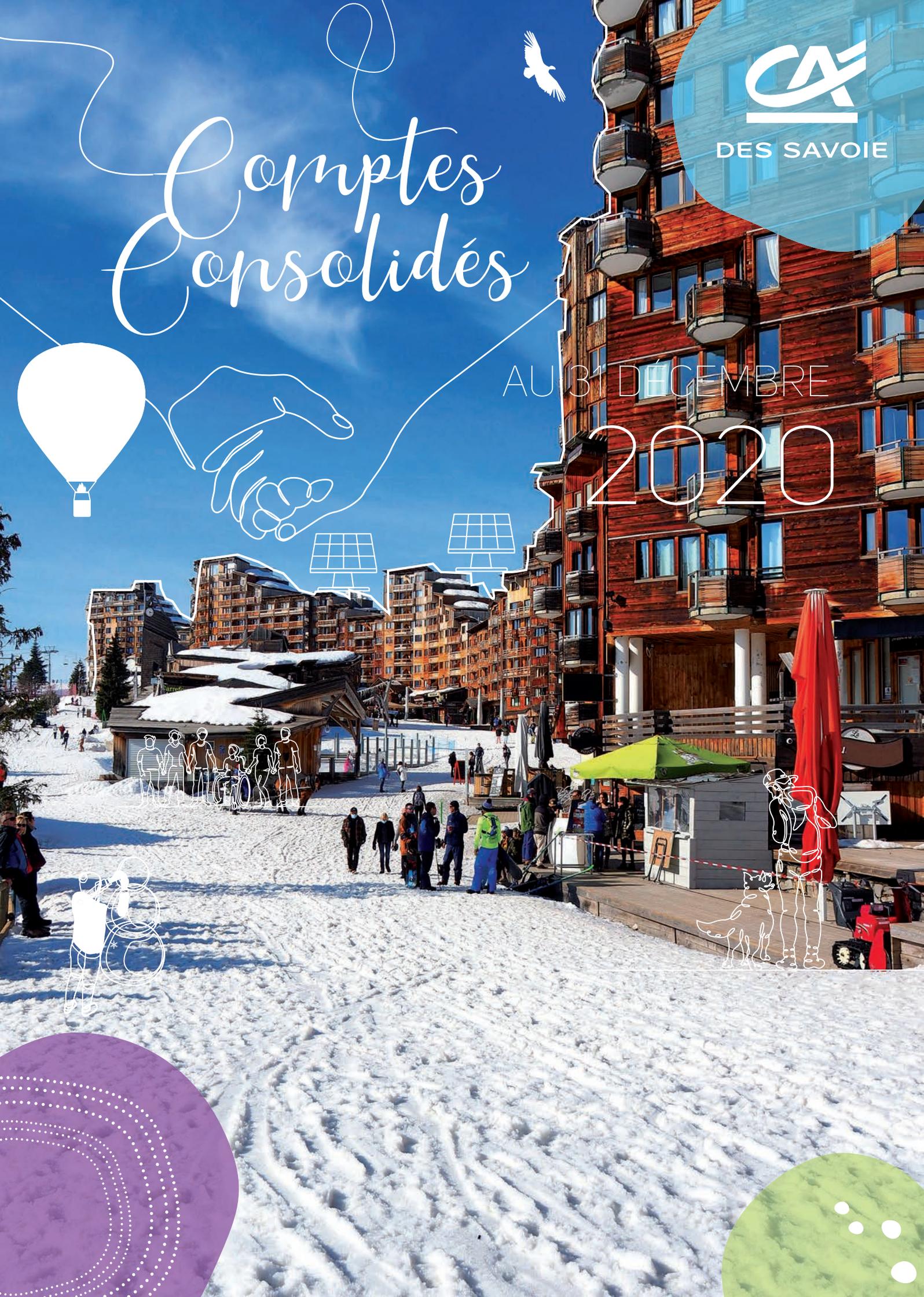




# Comptes Consolidés

AU 31 DÉCEMBRE

# 2020



# ***Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie***

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole  
Mutuel des Savoie en date du 29 janvier 2021 et soumis à l'approbation de  
l'Assemblée générale ordinaire en date du 25 mars 2021**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL.....</b>	<b>5</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	5
UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE .....	5
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....	8
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES .....	13
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>17</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	17
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	18
BILAN ACTIF.....	19
BILAN PASSIF.....	20
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	21
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	23
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>26</b>
1        PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES .....	26
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	26
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	32
1.3 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i> .....	66
2        PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE .....	70
3        GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	73
3.1 <i>Risque de crédit</i> .....	73
3.2 <i>Risque de marché</i> .....	96
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	101
3.4 <i>Comptabilité de couverture</i> .....	104
3.5 <i>Risques opérationnels</i> .....	110
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	110
4        NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ...	111
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	111
4.2 <i>Produits et charges de commissions</i> .....	112
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	112
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....	113
4.5 <i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i> .....	113

4.6	<i>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat</i>	114
4.7	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	114
4.8	<i>Charges générales d'exploitation</i>	114
4.9	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	115
4.10	<i>Coût du risque</i>	116
4.11	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	117
4.12	<i>Impôts</i>	117
4.13	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	119
5	INFORMATIONS SECTORIELLES	122
5.1	<i>Information sectorielle par secteur opérationnel</i>	123
5.2	<i>Information sectorielle par zone géographique</i>	124
6	NOTES RELATIVES AU BILAN	125
6.1	<i>Caisse, banques centrales</i>	125
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	125
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i>	127
6.4	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	127
6.5	<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	128
6.6	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	131
6.7	<i>Expositions au risque souverain</i>	134
6.8	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	136
6.9	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i>	137
6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	139
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	140
6.12	<i>Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées</i>	141
6.13	<i>Co-entreprises et entreprises associées</i>	141
6.14	<i>Immeubles de placement</i>	142
6.15	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	143
6.16	<i>Écarts d'acquisition</i>	144
6.17	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	144
6.18	<i>Provisions</i>	144
6.19	<i>Dettes subordonnées</i>	147
6.20	<i>Capitaux propres</i>	147

-	383 410,56 EUROS AU TITRE DE L'INTERET A PAYER AUX PARTS SOCIALES PRESENTES EN NOS LIVRES AU TITRE DE L'ANNEE 2020, CORRESPONDANT A UN INTERET DE 0,48 EURO PAR PART SOCIALE. ....	149
6.21	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i> .....	150
6.22	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	151
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	153
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	153
7.2	<i>Effectif moyen de la période</i> .....	153
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	153
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	154
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	157
7.6	<i>Paiements à base d'actions</i> .....	157
7.7	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	158
8	CONTRATS DE LOCATION .....	159
8.1	<i>Contrats de location dont le Groupe est preneur</i> .....	159
8.2	<i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur</i> .....	161
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	162
10	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	165
11	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	166
11.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i> .....	168
11.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	172
11.3	<i>Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine</i> .....	182
12	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS .....	183
13	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2020 .....	184
13.1	<i>Information sur les filiales</i> .....	184
13.2	<i>Composition du périmètre</i> .....	185
14	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES .....	187
14.1	<i>Participations non consolidées</i> .....	187
14.2	<i>Informations sur les entités structurées non consolidées</i> .....	188
15	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020 .....	194

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société à capital et personnel variables, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce d'Annecy (France) sous le n° 302 958 491 et le code APE 651D. Son siège social est établi au 4 Avenue du Pré Félin, PAE les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit. Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des entités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, des 64 Caisses locales, de quatre de ses filiales (Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., CADS Capital, CADS Développement, SETAM), du fonds dédié Adret Gestion ainsi que cinq sociétés techniques de titrisation.

### ***Un Groupe bancaire d'essence mutualiste***

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 271 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

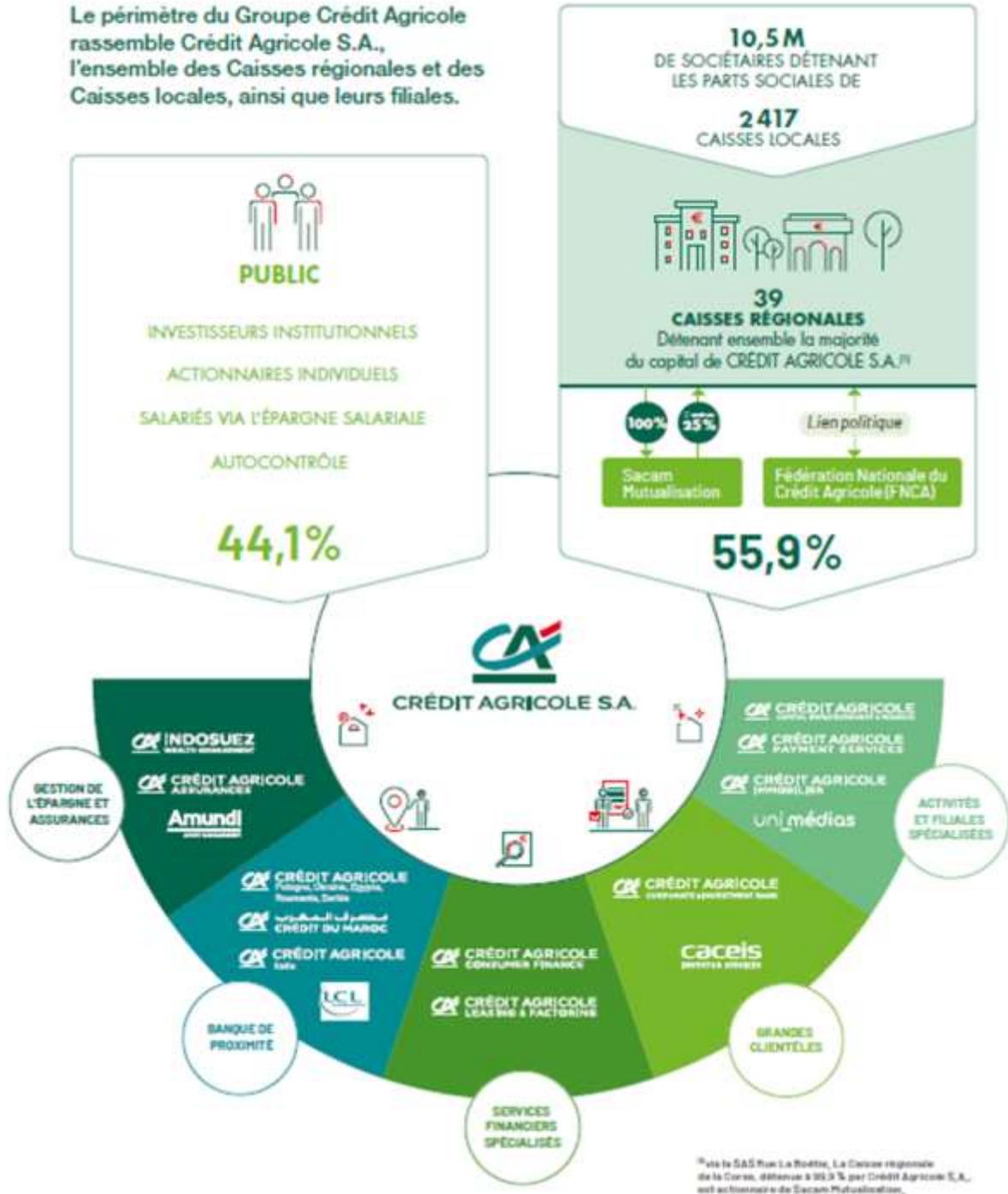
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut

prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



## ***Relations internes au Crédit Agricole***

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### **• Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

#### **• Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

#### **• Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

#### **• Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit

Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars et avril 2020 en lien avec la situation COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021.

Tant que le niveau des encours donnant droit à ces bonifications permet de considérer comme d'ores et déjà acquis les bonifications accordées par la BCE au titre du soutien à l'économie aussi bien tant sur la première année que sur les années suivantes, les intérêts courus calculés avec un taux d'intérêt négatif tiennent compte de cette bonification.

L'ensemble des bonifications fait l'objet d'un étalement sur la durée attendue du refinancement à compter de la date de tirage du TLTRO III. Les encours donnant droit à la bonification ont d'ores et déjà cru plus que le niveau requis pour bénéficier des niveaux de bonifications prévues. La sur-bonification au titre de la première année fait l'objet d'un étalement linéaire sur un an à compter de juin 2020.

Pour la nouvelle bonification annoncée par la BCE suite à la réunion du 10 décembre 2020 qui porte sur la période de juin 2021 à juin 2022, ces principes resteront appliqués tant qu'il existe une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie se finance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

➤ **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de

résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de

---

<sup>[1]</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### ➤ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant. Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de fonds propres à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de fonds propres égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

## ***Informations relatives aux parties liées***

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 14 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales :

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 294 millions d'euros qu'elle rémunère.

Le cumul des comptes de résultat de l'exercice 2020 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 6,3 millions d'euros, après l'encaissement de 3,7 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale et de 3,3 millions d'euros d'intérêts des BMTN. La contribution des Caisses locales au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 2,6 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'entité contribue au total bilan à hauteur de 5,0 milliards d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020. A cette date les encours de crédits atteignent 4,6 milliards d'euros et augmentent de 1,8% sur l'année essentiellement en raison des variations de change. Exprimé en francs Suisse, l'encours est en hausse de 78 millions de francs Suisse.

Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 254 millions d'euros et a perçu en 2019 une commission de 0,5 million d'euros.

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. a également recours à des emprunts subordonnés pour renforcer ses fonds propres, dont 6 millions de CHF soit 5,5 millions d'euros ont été souscrits auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et arrivés à échéance en septembre 2020.

A fin décembre 2020, la contribution de CANB au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 5 millions d'euros contre 4,3 M€ en 2019.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement :

La société CADS Développement, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. A fin décembre 2020, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de 0.2 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et SAS CADS Capital :

La société CADS Capital, société par actions simplifiée au capital de 1,6 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. L'entité contribue à hauteur de 1,6 millions d'euros au résultat consolidé 2020.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Adret Gestion :

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2020, le total bilan IFRS affichait 155 millions d'euros, pour une contribution au résultat consolidé de -1,4 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation :

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 262 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 264,9 millions d'euros. Cette première opération a été intégralement auto-souscrite par les Caisses Régionales. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » s'est élevé à +1,4 millions d'euros au 31/12/2020.

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 février 2017. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 30 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 3,6 millions d'euros. Cette seconde opération a été placée sur le marché pour 26,4 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » s'est élevé à +0,01 millions d'euros au 31/12/2020.

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,3 millions d'euros. Cette troisième opération a été placée sur le marché pour 28,5 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » s'est élevé à +0,01 millions d'euros au 31/12/2020.

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 mai 2019. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 352 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT d'un même montant. Cette opération a été intégralement auto-souscrite par les Caisses Régionales. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » s'est élevé à -0,3 millions d'euros au 31/12/2020.

Au 31/12/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 12 mars 2020. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,6 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » s'est élevé à +0,2 millions d'euros au 31/12/2020.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) :

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13% au 31/12/2020 (inchangé par rapport au 31/12/2019). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 5% des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13%. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 50,6 millions d'euros.

Les impacts sur les capitaux propres au 31/12/2020 sont :

- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 48,6 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 2,0 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (CANB) et Swiss Home Loan, société de titrisation de la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. a réalisé une opération de titrisation de crédit habitat hypothécaire suisse en date du 12 décembre 2016. Le montant de l'opération s'est élevé à 200,7 MCHF, dont 154,6 MCHF ont été placés (titres séniors) auprès d'investisseurs extérieurs. Les titres subordonnés, 46,1 MCHF ont été intégralement souscrits par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA possède l'intégralité du capital et conserve la gestion et les risques rattachés aux crédits.

Pour réaliser cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est portée garante dans la limite de 7,9 MCHF. Au 31/12/2020, la garantie donnée par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie à Swiss Home Loan a rapporté une commission de 0,05 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le groupe Crédit Agricole S.A :

La Caisse régionale détient 2,16 % de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	472 318	480 445
Intérêts et charges assimilées	4.1	(191 273)	(214 751)
Commissions (produits)	4.2	248 492	250 230
Commissions (charges)	4.2	(48 630)	(45 620)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	15 434	42 520
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		1 484	787
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		13 950	41 732
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	12 681	38 167
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		12 681	38 167
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	75	9
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produits des autres activités	4.7	5 262	3 287
Charges des autres activités	4.7	(3 743)	(3 294)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>510 615</b>	<b>550 993</b>
Charges générales d'exploitation	4.8	(308 161)	(305 762)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(28 042)	(24 751)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>174 412</b>	<b>220 480</b>
Coût du risque	4.10	(55 416)	(23 324)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>118 996</b>	<b>197 156</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		2 025	4 981
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	165	6
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>121 186</b>	<b>202 143</b>
Impôts sur les bénéfices	4.12	(36 412)	(55 461)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>84 774</b>	<b>146 682</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	(4 231)	(3 659)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>80 543</b>	<b>143 023</b>

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Résultat net</b>		<b>84 774</b>	<b>146 682</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	(3 433)	(3 482)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	(97 441)	80 525
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>(100 874)</b>	<b>77 043</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>2 578</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>3 906</b>	<b>(1 915)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>(94 390)</b>	<b>75 128</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	342	11 616
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	2 672	(5 844)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>3 014</b>	<b>5 772</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>(690)</b>	<b>1 509</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>2 324</b>	<b>7 281</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.13</b>	<b>(92 066)</b>	<b>82 409</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(7 292)</b>	<b>229 091</b>
Dont part du Groupe		(10 725)	220 863
Dont participations ne donnant pas le contrôle		3 433	8 228
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	<b>4.13</b>	(5 588)	-

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	6.1	512 355	462 050
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6-6.7	807 262	677 400
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		12 171	10 281
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		795 091	667 119
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	14 159	19 189
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 386 753	1 499 351
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 386 753	1 499 351
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	28 900 085	26 195 871
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		2 809 088	2 043 291
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		24 844 198	23 053 240
<i>Titres de dettes</i>		1 246 799	1 099 339
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		36 862	30 763
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	124 507	102 730
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	286 617	317 753
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	50 580	49 911
Immeubles de placement	6.14	708	376
Immobilisations corporelles	6.15	203 790	199 281
Immobilisations incorporelles	6.15	30 753	30 747
Ecarts d'acquisition	6.16	-	-
<b>Total de l'Actif</b>		<b>32 354 431</b>	<b>29 585 422</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	13 914	11 440
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		13 914	11 440
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	139 356	134 018
Passifs financiers au coût amorti		28 100 503	25 341 042
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	18 028 597	16 480 085
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	9 913 390	8 708 614
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	158 516	152 343
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 687	4 224
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	24 956	25 973
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	342 636	338 771
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	-	-
Provisions	6.18	113 191	109 364
Dettes subordonnées	3.3-6.19	-	3 680
		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>28 737 242</b>	<b>25 968 513</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 617 188</b>	<b>3 616 909</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>3 441 891</b>	<b>3 445 193</b>
Capital et réserves liées		564 970	548 050
Réserves consolidées		2 601 990	2 468 465
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		194 388	285 655
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		80 543	143 023
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>175 297</b>	<b>171 716</b>
<b>Total du passif</b>		<b>32 354 430</b>	<b>29 585 422</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés				
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres			
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>																		
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Publié	420 082	2 588 395	-	-	3 008 477	35 535	172 280	207 815	-	3 216 293	139 916	23 701	(284)	23 417	163 333	3 379 624		
Impacts nouvelles normes (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2019	420 082	2 588 395	-	-	3 008 477	35 535	172 280	207 815	-	3 216 293	139 916	23 701	(284)	23 417	163 333	3 379 624		
Augmentation de capital	22 850	-	-	-	22 850	-	-	-	-	22 850	-	-	-	-	-	-	22 850	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés en 2019	-	(16 528)	-	-	(16 528)	-	-	-	-	(16 528)	(4 400)	-	-	-	(4 400)	(20 928)	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	167	-	-	167	-	-	-	-	167	4 555	-	-	-	4 555	4 722	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	20	-	-	20	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	20	-	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	22 850	(16 341)	-	-	6 509	-	-	-	-	6 509	155	-	-	-	155	6 664	-	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	1 776	-	-	1 776	1 945	75 896	77 840	-	79 616	-	5 337	(768)	4 569	4 569	84 185	-	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	1 775	-	-	1 775	-	(1 775)	(1 775)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	143 023	143 023	3 659	-	-	-	3 659	146 682	-	
Autres variations	-	(248)	-	-	(248)	-	-	-	-	(248)	-	-	-	-	-	(248)	-	
Capitaux propres au 31 décembre 2019	442 932	2 573 582	-	-	3 016 514	37 480	248 176	285 656	143 023	3 445 193	143 730	29 038	(1 052)	27 986	171 716	3 616 909	-	
Affectation du résultat 2019	-	143 022	-	-	143 022	-	-	-	(143 023)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2020	442 932	2 716 604	-	-	3 159 536	37 480	248 176	285 656	-	3 445 192	143 730	29 038	(1 052)	27 986	171 716	3 616 909	-	
Impacts nouvelles normes (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2020 retraité	442 932	2 716 604	-	-	3 159 536	37 480	248 176	285 656	-	3 445 192	143 730	29 038	(1 052)	27 986	171 716	3 616 909	-	
Augmentation de capital	16 920	-	-	-	16 920	-	-	-	-	16 920	-	-	-	-	-	16 920	-	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés en 2020	-	(15 346)	-	-	(15 346)	-	-	-	-	(15 346)	(3 908)	-	-	-	(3 908)	(19 253)	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(67)	-	-	(67)	-	-	-	-	(67)	4 055	-	-	-	4 055	3 988	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	451	-	-	451	-	-	-	-	451	-	-	-	-	-	451	-	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	16 920	(14 962)	-	-	1 958	-	-	-	-	1 958	148	-	-	-	148	2 106	-	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	5 588	-	-	5 588	2 277	(96 123)	(93 846)	-	(88 258)	-	47	(845)	(798)	(798)	(89 056)	-	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	5 588	-	-	5 588	-	(8 166)	(8 166)	-	(2 578)	-	-	-	-	-	(2 578)	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	2 578	2 578	-	2 578	-	-	-	-	-	2 578	-	
Résultat 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	80 543	80 543	4 231	-	-	-	4 231	84 774	-	
Autres variations	-	(122)	-	-	(122)	-	-	-	-	(122)	-	-	-	-	-	(122)	-	
Capitaux propres au 31 décembre 2020	459 852	2 707 108	-	-	3 166 960	39 757	154 631	194 388	80 543	3 441 891	148 109	29 085	(1 897)	27 188	175 297	3 617 189	-	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres part du groupe du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élevèrent, en fin d'exercice, à 3 441 891 milliers d'euros, en baisse de 3 301 milliers d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit -0,1 %).

Cette progression s'explique principalement par :

+ 80 543 milliers d'euros de résultat sur la période,

- 15 346 milliers d'euros de résultat distribué en 2020 au titre de l'affectation des résultats 2019,

- 86 078 milliers d'euros de variation de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables,

-5 588 de recyclage en réserves des variations de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables cédés,

+ 1 982 milliers d'euros de variation de juste valeur des dérivés de couverture comptabilisée directement en capitaux propres,

- 1 880 milliers d'euros de variation des gains et pertes actuarielles sur avantages postérieurs à l'emploi.

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>121 186</b>	<b>202 143</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		26 768	24 752
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		51 937	26 808
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(2 025)	(4 981)
Résultat net des activités d'investissement		(165)	(6)
Résultat net des activités de financement		417	957
Autres mouvements		(6 519)	(12 540)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>70 413</b>	<b>34 989</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 407 366	987 672
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(623 456)	(670 636)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(287 463)	222 865
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		43 823	(6 200)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		1 355	1 920
Impôts versés		(56 056)	(62 906)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>485 568</b>	<b>472 715</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>677 168</b>	<b>709 847</b>
<b>Flux liés aux participations (2)</b>		31 652	457
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		(34 626)	(52 873)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(2 974)</b>	<b>(52 416)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</b>		1 655	6 644
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)</b>		1 634	(28 091)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>3 289</b>	<b>(21 447)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>(560)</b>	<b>12 177</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>676 924</b>	<b>648 162</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>1 052 771</b>	<b>398 788</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		462 050	467 590
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		590 721	(68 802)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>1 733 484</b>	<b>1 052 771</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		512 355	462 050
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 221 129	590 721
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>680 713</b>	<b>653 983</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus) ;

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence : Au 31 décembre 2020, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de la SETAM pour 1 355 milliers d'euros

(2) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2020, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 2 355 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Acquisition par CADS Capital de 50 000 titres de la société S3V pour 1 212 milliers d'euros ainsi que l'acquisition par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de certificats d'associés – FGDR pour 2 382 milliers d'euros.

- Cession par CADS Développement de titres de la Compagnie du Val Montjoie pour 799 milliers d'euros ainsi que la cession par CADS Capital de titres de la société ALIZE pour 679 milliers d'euros.

- Les variations de capital sont essentiellement dues au paiement de la prime d'émission des titres Rue de la Boétie (pour 24 359 milliers d'euros) ainsi que l'augmentation de capital de Sacam Immobilier pour 1 282 milliers d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés par le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie à ses actionnaires, à hauteur de 10 604 milliers d'euros pour l'année 2020 et l'augmentation de capital des Caisses locales à hauteur de 16 921 milliers d'euros.

(4) Le flux de l'exercice correspond essentiellement au remboursement de dettes subordonnées pour 3 736 milliers d'euros, au remboursement d'emprunts pour 23 517 milliers d'euros et au paiement d'intérêts pour 413 milliers d'euros

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>
<b>Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS</b>	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers</b> Définition de la matérialité	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (1)
<b>Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises</b> Définition d'une activité	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Amendement à IFRS 16 Contrats de location</b> Concessions de loyers liées à la COVID-19	Oui	1 <sup>er</sup> juin 2020

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1er janvier 2019.

## Amendement à IFRS 16 Contrats de location – Concessions de loyers liées à la COVID 19

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a appliqué l'amendement à IFRS 16 Contrat de location portant sur les concessions de loyers liées à la COVID-19. Cet amendement permet au preneur de comptabiliser les concessions de loyers ayant un lien direct à la COVID-19 comme un paiement de location variable en compte de résultat, sans analyse préalable de l'absence de modifications de contrat au sens d'IFRS 16. Au 31/12/2020, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas été concernée par des concessions de loyers.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2021 (1)
<b>Amendement à IFRS 4</b> Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	Non	1 <sup>er</sup> janvier 2021

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Réformes des indices de référence

Les réformes des indices de référence, souvent appelées « réformes des IBOR », sont entrées dans une nouvelle phase avec le développement très progressif de l'utilisation des indices de taux sans risque (*RFR : Risk Free Rates*) dans les nouveaux contrats. La situation reste hétérogène selon les devises et les classes d'actifs. A ce stade, une progression plus importante des volumes de transactions a été observée sur les marchés des dérivés et tout particulièrement avec l'utilisation du SONIA. A l'inverse, la liquidité sur les marchés €STR est moins développée.

Pour une majeure partie des contrats existants référençant des indices de taux qui doivent être remplacés, il est maintenant considéré que les taux de remplacement seront la combinaison de taux à terme (pré-déterminé ou post-déterminé) calculés à partir des RFR et d'un spread d'ajustement, ce dernier visant à assurer une équivalence économique avec l'indice remplacé. Malgré cette orientation forte, à ce stade, l'adoption des RFR et le nombre limité de contrats renégociés pour mettre à jour des clauses de fallback ou pour remplacer pro-activement le taux de référence traduisent des niveaux hétérogènes de maturité dans la définition détaillée des modalités de transition -y compris des conventions- selon les devises et classes d'actifs. Les développements des systèmes d'information, dépendant des définitions précises des taux de remplacement cibles pour être finalisés, sont toujours en cours.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions, toutefois des annonces récentes laissent entrevoir une possible intervention des autorités visant à supporter les transitions pour des périmètres de contrats qui ne pourraient pas être renégociés à temps, qu'il s'agisse de remplacer le taux de référence par anticipation de la disparition d'indices ou d'insérer des clauses de fallback robustes qui permettent une transition à la disparition d'indices. Néanmoins, en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier d'un tel support, la préparation des plans de transition se poursuit. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telles que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, l'ISDA a finalisé la mise en œuvre d'un protocole qui permettra d'intégrer automatiquement au contrat les nouvelles clauses de fallback. Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de nombreuses renégociations bilatérales seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, seront activés courant 2021.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (transition au plus tard le 3 janvier 2022), les travaux sont initiés. Les chambres de compensation ont basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR n'augmentent que très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR -comme tout indice de référence- est susceptible de voir sa méthodologie évoluer ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement à court terme de l'EURIBOR, suivant un calendrier qui serait similaire à celui des transitions LIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle reste inchangée :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- Les LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY et EUR) dont la cessation pourrait se produire fin 2021 mais n'est pas encore annoncée officiellement ;
- L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à court terme.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent -par ordre décroissant- les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation des transitions anticipées et à minima la mise en conformité avec la BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 1,29 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Le Groupe a décidé d'appliquer ces amendements par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au 31/12/2020, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
<i>En milliers d'euros</i>									
Total des actifs financiers hors dérivés	-	-	-	-	290 215	1 136 759	6	1 463	1 505 362
Total des passifs financiers hors dérivés	-	-	-	-	-	1 197 893	-	-	3 567 068
Total des notionnels des dérivés	-	-	-	-	32 253	1 254 145	-	-	-

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables

La base utilisée pour fournir les données utilisées (valeurs comptables, données de gestion, etc.) proviennent des outils de gestion KTP et PALMA.

Au 31 décembre 2020, la mise en œuvre de la réforme des taux n'a pas d'impact significatif sur les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 1,29 milliards d'euros.

### **Durée des contrats de location IFRS 16 - Décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019**

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- Les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- Les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, le groupe Crédit Agricole a établi un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques afin de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020.

Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post 5 ans, comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français sera appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception sera le cas d'un bail dans lequel le Groupe a renoncé à ses options de sorties triennales intermédiaires (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail restera sur 9 ans.

L'incidence de la mise en œuvre de la décision de l'IFRS IC n'est pas significative dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

## **Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2020.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2019, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis en 2020.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

### ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et

- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs. Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèles de gestion		
Instruments de dette		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur à l'actif du bilan).

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

#### ○ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

#### ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
  - il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
  - le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.
- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;

- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que la Caisse régionale de Crédit Agricole des Savoie appliquait sous IAS 39 :

- ❖ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ❖ Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

#### ✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.
  - Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou

- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

#### ✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

#### ✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3<sup>ème</sup> étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
  - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Bucket 2 (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;

- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière. Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

#### ✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

- Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une

transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;

- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- o Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.
  - Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

#### ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de

crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA / DVA décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3 du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA / DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes

vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La

détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

## ✓ Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

## ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié,

une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportées aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### ✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;

- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque

clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

### ➤ Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

#### **Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;

b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;

c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.

d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

#### **Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post 5 ans comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français, est appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception est le cas d'un bail dans lequel les

options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail reste sur 9 ans. Cette durée de 5 ans est également appliquée au baux en tacite prolongation.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'IFRS 16 (pas d'impact de cette décision).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net d'impôts des activités abandonnées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel de Savoie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse

régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

#### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

#### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### ➤ **Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)**

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2020 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020".

### **➤ Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État. Les entreprises peuvent demander à bénéficier de ces prêts jusqu'au 30 juin 2021.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra jamais excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts, pour une grande majorité, appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc pour l'essentiel enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2020, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 654 407 milliers d'euros.

### **Report d'échéance sur concours octroyés aux clients**

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance se traduit par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir.

Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéance s'élève à 498 363 milliers d'euros (dont 32 654 milliers d'euros d'échéances d'encours de prêts reportées).

### **Impacts de ces mesures sur le risque de crédit**

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (*Bucket 1*) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (*Bucket 2*), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (*Bucket 3*).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans ce contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Face à cette situation, la Caisse régionale a également procédé à une revue de portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du *forward looking* local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

### **➤ Nouvelle définition du défaut**

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a mis en place les nouvelles règles liées à l'application de la définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable. Son impact est comptabilisé en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». Il est estimé à 2 344 milliers d'euros et se caractérise notamment par une évolution du coût de risque de 10 847 milliers d'euros du bucket 2 vers le bucket 3. Au bilan, cette évolution a donné lieu à des reclassements d'encours de 71 907 milliers d'euros.

### ➤ **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Au 31/12/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 12 mars 2020. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2020 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation non décomptabilisante, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 33 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Elle a souscrit pour 4,6 millions d'euros de titres subordonnés.

### ➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 76,6 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A. de 25,9 millions d'euros.

### **3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est assuré par la Direction Risque Transformation & Données DRT. Cette Direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

#### **3.1 Risque de crédit**

*(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)*

##### **3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 099 685</b>	<b>(346)</b>	-	-	-	-	<b>1 099 685</b>	<b>(346)</b>	<b>1 099 339</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>1 099 685</b>	<b>(346)</b>	-	-	-	-	<b>1 099 685</b>	<b>(346)</b>	<b>1 099 339</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>147 391</b>	<b>69</b>	-	-	-	-	<b>147 391</b>	<b>69</b>	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	412 073	(78)	-	-	-	-	412 073	(78)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(264 038)	183	-	-	-	-	(264 038)	183	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(37)	-	-	-	-	-	(37)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(644)	1	-	-	-	-	(644)	1	-
<b>Total</b>	<b>1 247 076</b>	<b>(277)</b>	-	-	-	-	<b>1 247 076</b>	<b>(277)</b>	<b>1 246 799</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>1 247 076</b>	<b>(277)</b>	-	-	-	-	<b>1 247 076</b>	<b>(277)</b>	<b>1 246 799</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	108 798	-	-	-	-	-	108 798	-	108 798
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	108 798	-	-	-	-	-	108 798	-	108 798
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	(4 587)	-	-	-	-	-	(4 587)	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	5 340	(4)	-	-	-	-	5 340	(4)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(10 087)	4	-	-	-	-	(10 087)	4	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	161	-	-	-	-	-	161	-	-
<b>Total</b>	104 211	-	-	-	-	-	104 211	-	104 211
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	27	-	-	-	-	-	27	-	-
<b>Au 31 décembre 2020</b>	104 238	-	-	-	-	-	104 238	-	104 238

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>21 716 836</b>	<b>(59 472)</b>	<b>1 241 586</b>	<b>(75 266)</b>	<b>436 163</b>	<b>(206 606)</b>	<b>23 394 584</b>	<b>(341 344)</b>	<b>23 053 240</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(348 095)</b>	<b>1 197</b>	<b>276 587</b>	<b>4 787</b>	<b>71 508</b>	<b>(17 038)</b>	-	<b>(11 055)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(831 115)	11 522	831 115	(26 817)			-	(15 295)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	534 284	(11 356)	(534 284)	28 463			-	17 107	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(65 072)	1 101	(49 219)	4 332	114 291	(25 048)	-	(19 615)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	13 808	(71)	28 975	(1 191)	(42 783)	8 010	-	6 748	
<b>Total après transferts</b>	<b>21 368 741</b>	<b>(58 276)</b>	<b>1 518 173</b>	<b>(70 479)</b>	<b>507 671</b>	<b>(223 644)</b>	<b>23 394 584</b>	<b>(352 399)</b>	<b>23 042 186</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 848 010</b>	<b>(5 460)</b>	<b>18 612</b>	<b>(35 563)</b>	<b>(76 895)</b>	<b>15 549</b>	<b>1 789 727</b>	<b>(25 474)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2) (4)	4 789 865	(25 096)	243 386	(20 041)			5 033 251	(45 137)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 947 177)	10 148	(225 120)	13 052	(62 573)	28 744	(3 234 870)	51 943	
Passages à perte					(14 285)	11 559	(14 285)	11 559	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(15)	-	(96)	35	(140)	1 057	(251)	1 092	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(4 789)		(14 276)		(28 995)		(48 060)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	5 336	14 277	442	(14 333)	103	3 184	5 882	3 129	
<b>Total</b>	<b>23 216 750</b>	<b>(63 736)</b>	<b>1 536 785</b>	<b>(106 041)</b>	<b>430 776</b>	<b>(208 095)</b>	<b>25 184 312</b>	<b>(377 872)</b>	<b>24 806 439</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(1 760)		(1 025)		40 544		37 759		
<b>Au 31 décembre 2020 (5)</b>	<b>23 214 990</b>	<b>(63 736)</b>	<b>1 535 760</b>	<b>(106 041)</b>	<b>471 320</b>	<b>(208 095)</b>	<b>25 222 070</b>	<b>(377 872)</b>	<b>24 844 198</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 654 407 milliers d'euros.

(5) Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts à la clientèle ayant fait l'objet de reports d'échéances accordés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 498 363 milliers d'euros (dont 32654 milliers d'euros d'échéances d'encours de prêts reportées).

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2019</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>								
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2020</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<b>Au 31 décembre 2019</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	-	-	-	-			-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2019</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>								
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2020</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 761 197</b>	<b>(8 105)</b>	<b>42 657</b>	<b>(2 653)</b>	<b>12 367</b>	<b>(487)</b>	<b>1 816 221</b>	<b>(11 245)</b>	<b>1 804 977</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(2 303)</b>	<b>(281)</b>	<b>626</b>	<b>334</b>	<b>1 677</b>	<b>(295)</b>	-	<b>(242)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(16 190)	161	16 190	(351)			-	(190)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	15 226	(474)	(15 226)	659			-	185	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(1 417)	35	(419)	33	1 836	(326)	-	(258)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	78	(3)	81	(7)	(159)	31	-	21	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 758 894</b>	<b>(8 386)</b>	<b>43 283</b>	<b>(2 319)</b>	<b>14 044</b>	<b>(782)</b>	<b>1 816 221</b>	<b>(11 487)</b>	<b>1 804 735</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(45 743)</b>	<b>(1 395)</b>	<b>4 965</b>	<b>(2 095)</b>	<b>(1 094)</b>	<b>(9)</b>	<b>(41 872)</b>	<b>(3 499)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	894 887	(3 780)	31 342	(2 959)			926 228	(6 739)	
Extinction des engagements	(940 237)	2 956	(26 258)	1 857	(3 275)	617	(969 770)	5 430	
Passages à perte					(1)	-	(1)	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(641)		(919)		(626)		(2 186)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(393)	70	(119)	(74)	2 182	-	1 670	(4)	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>1 713 151</b>	<b>(9 780)</b>	<b>48 248</b>	<b>(4 414)</b>	<b>12 950</b>	<b>(791)</b>	<b>1 774 349</b>	<b>(14 985)</b>	<b>1 759 364</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>501 676</b>	<b>(1 027)</b>	<b>16 643</b>	<b>(2 123)</b>	<b>42 063</b>	<b>(5 641)</b>	<b>560 382</b>	<b>(8 791)</b>	<b>551 591</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>4 529</b>	<b>(308)</b>	<b>(7 275)</b>	<b>1 074</b>	<b>2 746</b>	<b>(253)</b>	-	<b>513</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(2 988)	28	2 988	(248)			-	(220)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	8 541	(355)	(8 541)	1 237			-	882	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(1 032)	20	(1 722)	85	2 754	(255)	-	(150)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	8	(1)	-	-	(8)	2	-	1	
<b>Total après transferts</b>	<b>506 205</b>	<b>(1 335)</b>	<b>9 368</b>	<b>(1 049)</b>	<b>44 809</b>	<b>(5 894)</b>	<b>560 382</b>	<b>(8 278)</b>	<b>552 104</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(35 134)</b>	<b>136</b>	<b>(691)</b>	<b>18</b>	<b>(21 931)</b>	<b>(1 679)</b>	<b>(57 756)</b>	<b>(1 525)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	160 194	(311)	1 291	(221)			161 485	(532)	
Extinction des engagements	(196 003)	646	(1 982)	266	(22 241)	3 280	(220 226)	4 192	
Passages à perte					(294)	294	(294)	294	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(199)		(27)		(5 253)		(5 479)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	675	-	-	-	604	-	1 279	-	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>471 071</b>	<b>(1 199)</b>	<b>8 677</b>	<b>(1 031)</b>	<b>22 878</b>	<b>(7 573)</b>	<b>502 626</b>	<b>(9 803)</b>	<b>492 823</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclasserement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

#### **Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)**

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	229 591	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 171	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1	217 420	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>14 159</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>243 750</b>	-	-	-	-	-

	Au 31 décembre 2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	243 841	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 281	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1	233 560	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>19 189</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>263 030</b>	-	-	-	-	-

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>26 195 235</b>	-	<b>7 035 120</b>	<b>609 215</b>	<b>7 862 494</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	263 225	-	75 841	11 292	80 413	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>104 238</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>24 844 198</b>	-	<b>7 035 120</b>	<b>609 215</b>	<b>7 862 494</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	263 225	-	75 841	11 292	80 413	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>1 246 799</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>26 195 235</b>	-	<b>7 035 120</b>	<b>609 215</b>	<b>7 862 494</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	263 225	-	75 841	11 292	80 413	-

	Au 31 décembre 2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>24 261 378</b>	-	<b>6 661 390</b>	<b>612 753</b>	<b>6 724 418</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	229 557	-	80 744	6 761	63 197	-

<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>108 798</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>23 053 240</b>	-	<b>6 661 390</b>	<b>612 753</b>	<b>6 724 418</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	229 557	-	80 744	6 761	63 197	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>1 099 339</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>24 261 378</b>	-	<b>6 661 390</b>	<b>612 753</b>	<b>6 724 418</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	229 557	-	80 744	6 761	63 197	-

### **Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation**

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>492 823</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	15 305	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>1 759 364</b>	-	<b>188 852</b>	<b>15 319</b>	<b>149 121</b>	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	12 159	-	116	536	1 286	-
<b>Total</b>	<b>2 252 187</b>	-	<b>188 852</b>	<b>15 319</b>	<b>149 121</b>	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	27 464	-	116	536	1 286	-

	Au 31 décembre 2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>551 591</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	36 422	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>1 804 977</b>	-	<b>192 410</b>	<b>31 327</b>	<b>148 720</b>	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	11 880	-	172	623	1 057	-
<b>Total</b>	<b>2 356 568</b>	-	<b>192 410</b>	<b>31 327</b>	<b>148 720</b>	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	48 302	-	172	623	1 057	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

### 3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	2020		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>32</b>	<b>8 393</b>	<b>31 980</b>
Valeur comptable brute avant modification	47	8 489	32 120
Gains ou pertes nets de la modification	(15)	(96)	(140)
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). Aucun actif modifié n'est concerné par ce reclassement au cours de la période.

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i> Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	16 038 184	13 633		16 051 817	14 633 011	10 866		14 643 877
	0,5% < PD ≤ 2%	2 573 313	18 662		2 591 975	2 379 008	12 359		2 391 367
	2% < PD ≤ 20%	1 114 701	982 460		2 097 161	1 670 414	740 437		2 410 851
	20% < PD < 100%		161 686		162 757		201 456		239 099
	PD = 100%			371 496	371 496			349 651	349 651
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>19 727 269</b>	<b>1 176 441</b>	<b>371 496</b>	<b>21 275 206</b>	<b>18 720 076</b>	<b>965 119</b>	<b>349 651</b>	<b>20 034 845</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	3 510 826	5 509		3 516 335	3 078 972	3 187		3 082 159
	0,6% < PD < 12%	1 328 210	235 587		1 563 797	1 126 271	131 395		1 257 666
	12% ≤ PD < 100%		118 223		118 223		141 885		141 885
	PD = 100%			99 824	99 824			86 512	86 512
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>4 839 036</b>	<b>359 319</b>	<b>99 824</b>	<b>5 298 179</b>	<b>4 205 243</b>	<b>276 467</b>	<b>86 512</b>	<b>4 568 222</b>
Dépréciations		(64 013)	(106 041)	(208 095)	(378 150)	(59 818)	(75 266)	(206 606)	(341 690)
<b>Total</b>		<b>24 502 292</b>	<b>1 429 718</b>	<b>263 225</b>	<b>26 195 235</b>	<b>22 865 501</b>	<b>1 166 320</b>	<b>229 557</b>	<b>24 261 378</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Néant

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	904 961	270		905 231	845 640	40		845 680
	0,5% < PD ≤ 2%	170 122	523		170 645	154 220	275		154 495
	2% < PD ≤ 20%	73 338	19 960		93 298	88 387	15 777		104 164
	20% < PD < 100%		7 165		8 003		8 781		10 587
	PD = 100%			7 026	7 026			6 402	6 402
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>1 149 259</b>	<b>27 918</b>	<b>7 026</b>	<b>1 184 203</b>	<b>1 090 053</b>	<b>24 873</b>	<b>6 402</b>	<b>1 121 328</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	383 106	30		383 136	461 041	295		461 336
	0,6% < PD < 12%	180 786	13 182		193 968	210 103	4 125		214 228
	12% ≤ PD < 100%		7 118		7 118		13 364		13 364
	PD = 100%			5 924	5 924			5 965	5 965
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>563 892</b>	<b>20 330</b>	<b>5 924</b>	<b>590 146</b>	<b>671 144</b>	<b>17 784</b>	<b>5 965</b>	<b>694 893</b>
Provisions (1)		(9 780)	(4 414)	(791)	(14 985)	(8 105)	(2 653)	(487)	(11 245)
<b>Total</b>		<b>1 703 371</b>	<b>43 834</b>	<b>12 159</b>	<b>1 759 364</b>	<b>1 753 093</b>	<b>40 004</b>	<b>11 880</b>	<b>1 804 977</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	166 658	-		166 658	140 593	-		140 593
	0,5% < PD ≤ 2%	55 363	-		55 363	24 145	-		24 145
	2% < PD ≤ 20%	15 026	2 258		17 284	15 317	2 486		17 803
	20% < PD < 100%		547		547		717		717
	PD = 100%			15 174	15 174			34 601	34 601
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>237 047</b>	<b>2 805</b>	<b>15 174</b>	<b>255 026</b>	<b>180 055</b>	<b>3 203</b>	<b>34 601</b>	<b>217 859</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	146 511	-		146 511	170 207	-		170 207
	0,6% < PD < 12%	87 513	4 783		92 296	151 414	4 941		156 355
	12% ≤ PD < 100%		1 089		1 089		8 499		8 499
	PD = 100%			7 704	7 704			7 462	7 462
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>234 024</b>	<b>5 872</b>	<b>7 704</b>	<b>247 600</b>	<b>321 621</b>	<b>13 440</b>	<b>7 462</b>	<b>342 523</b>
Provisions (1)		(1 199)	(1 031)	(7 573)	(9 803)	(1 027)	(2 123)	(5 641)	(8 791)
<b>TOTAL</b>		<b>469 872</b>	<b>7 646</b>	<b>15 305</b>	<b>492 823</b>	<b>500 649</b>	<b>14 520</b>	<b>36 422</b>	<b>551 591</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par agent économique

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Néant

**Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	1 369 384	385	-	1 369 769	1 386 182	5 444	-	1 391 626
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	307 661	-	-	307 661	267 951	-	-	267 951
Grandes entreprises	3 155 573	358 975	99 824	3 614 372	2 551 110	271 024	86 512	2 908 646
Clientèle de détail	19 733 686	1 176 400	371 496	21 281 582	18 720 076	965 118	349 651	20 034 844
Dépréciations	(64 013)	(106 041)	(208 095)	(378 150)	(59 818)	(75 266)	(206 606)	(341 690)
<b>Total</b>	<b>24 502 292</b>	<b>1 429 718</b>	<b>263 225</b>	<b>26 195 235</b>	<b>22 865 501</b>	<b>1 166 320</b>	<b>229 557</b>	<b>24 261 378</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique**

Néant

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Administration générale	1 862	1 438
Grandes entreprises	3 857 641	3 259 437
Clientèle de détail	6 053 887	5 447 739
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>9 913 390</b>	<b>8 708 614</b>

**Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	49 708	-	-	49 708	63 572	-	-	63 572
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	514 184	20 330	5 924	540 438	607 572	17 784	5 965	631 321
Clientèle de détail	1 149 259	27 918	7 026	1 184 203	1 090 053	24 873	6 402	1 121 328
Provisions (1)	(9 780)	(4 414)	(791)	(14 985)	(8 105)	(2 653)	(487)	(11 245)
<b>Total</b>	<b>1 703 371</b>	<b>43 834</b>	<b>12 159</b>	<b>1 759 364</b>	<b>1 753 093</b>	<b>40 004</b>	<b>11 880</b>	<b>1 804 977</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	3 900	-	-	3 900	4 090	-	-	4 090
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	19 492	-	-	19 492	6 977	-	-	6 977
Grandes entreprises	210 632	5 872	7 704	224 208	310 554	13 440	7 462	331 456
Clientèle de détail	237 047	2 805	15 174	255 026	180 055	3 203	34 601	217 859
Provisions (1)	(1 199)	(1 031)	(7 573)	(9 803)	(1 027)	(2 123)	(5 641)	(8 791)
<b>Total</b>	<b>469 872</b>	<b>7 646</b>	<b>15 305</b>	<b>492 823</b>	<b>500 649</b>	<b>14 520</b>	<b>36 422</b>	<b>551 591</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

### Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	19 192 969	1 292 778	397 684	<b>20 883 430</b>	17 755 001	1 063 556	364 802	<b>19 183 359</b>
Autres pays de l'Union européenne	731 725	15 207	4 852	<b>751 784</b>	752 476	17 563	4 871	<b>774 909</b>
Autres pays d'Europe	4 561 852	223 613	66 914	<b>4 852 379</b>	4 338 452	155 419	64 958	<b>4 558 829</b>
Amérique du Nord	20 725	238	463	<b>21 427</b>	15 030	1 369	146	<b>16 546</b>
Amériques centrale et du Sud	3 402	10	355	<b>3 767</b>	1 761	992	189	<b>2 942</b>
Afrique et Moyen-Orient	24 466	3 129	917	<b>28 512</b>	26 080	1 673	726	<b>28 478</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	26 446	785	135	<b>27 366</b>	35 986	43	471	<b>36 499</b>
Japon	4 720	-	-	<b>4 720</b>	534	972	1	<b>1 507</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(64 013)	(106 041)	(208 095)	<b>(378 150)</b>	(59 818)	(75 266)	(206 606)	<b>(341 690)</b>
<b>Total</b>	<b>24 502 292</b>	<b>1 429 718</b>	<b>263 225</b>	<b>26 195 235</b>	<b>22 865 501</b>	<b>1 166 320</b>	<b>229 557</b>	<b>24 261 378</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

Néant

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	8 810 003	7 728 698
Autres pays de l'Union européenne	154 818	117 908
Autres pays d'Europe	912 673	828 836
Amérique du Nord	10 445	9 112
Amériques centrale et du Sud	1 939	1 348
Afrique et Moyen-Orient	10 159	11 942
Asie et Océanie (hors Japon)	13 080	10 614
Japon	274	156
Organismes supra-nationaux	-	-
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>9 913 390</b>	<b>8 708 614</b>

**Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 554 917	46 166	9 884	<b>1 610 968</b>	1 634 511	41 647	8 770	<b>1 684 928</b>
Autres pays de l'Union européenne	14 219	107	194	<b>14 520</b>	9 247	7	1 359	<b>10 614</b>
Autres pays d'Europe	141 328	1 959	2 856	<b>146 143</b>	116 655	1 001	2 238	<b>119 894</b>
Amérique du Nord	1 132	2	-	<b>1 133</b>	111	2	-	<b>113</b>
Amériques centrale et du Sud	76	-	15	<b>91</b>	18	-	-	<b>18</b>
Afrique et Moyen-Orient	444	12	1	<b>456</b>	158	-	-	<b>158</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	886	2	-	<b>888</b>	496	-	-	<b>496</b>
Japon	149	-	-	<b>149</b>	2	-	-	<b>2</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	<b>-</b>	-	-	-	<b>-</b>
Provisions (1)	(9 780)	(4 414)	(791)	<b>(14 985)</b>	(8 105)	(2 653)	(487)	<b>(11 245)</b>
<b>Total</b>	<b>1 703 371</b>	<b>43 834</b>	<b>12 159</b>	<b>1 759 364</b>	<b>1 753 093</b>	<b>40 004</b>	<b>11 880</b>	<b>1 804 977</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	470 362	8 677	22 868	501 907	500 925	16 633	42 063	559 621
Autres pays de l'Union européenne	604	-	10	614	496	10	-	506
Autres pays d'Europe	63	-	-	63	214	-	-	214
Amérique du Nord	42	-	-	42	41	-	-	41
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(1 199)	(1 031)	(7 573)	(9 803)	(1 027)	(2 123)	(5 641)	(8 791)
<b>Total</b>	<b>469 872</b>	<b>7 646</b>	<b>15 305</b>	<b>492 823</b>	<b>500 649</b>	<b>14 520</b>	<b>36 422</b>	<b>551 591</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>60 423</b>	<b>21 499</b>	-	<b>58 395</b>	<b>42 424</b>	<b>17</b>	<b>5 718</b>	<b>18 822</b>	<b>130 615</b>
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	5 383	39	-	7 736	5 836	-	562	1 825	12 820
Clientèle de détail	55 040	21 460	-	50 659	36 588	17	5 156	16 997	117 795
<b>Total</b>	<b>60 423</b>	<b>21 499</b>	-	<b>58 395</b>	<b>42 424</b>	<b>17</b>	<b>5 718</b>	<b>18 822</b>	<b>130 615</b>

	Valeur comptable au 31 décembre 2019								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>93 841</b>	<b>24 309</b>	-	<b>67 991</b>	<b>78 323</b>	<b>695</b>	<b>4 205</b>	<b>13 621</b>	<b>115 845</b>
Administration générale	15 921	-	-	-	152	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	15 601	1 124	-	14 983	6 007	-	573	2 129	19 872
Clientèle de détail	62 319	23 185	-	53 008	72 164	695	3 632	11 492	95 973
<b>Total</b>	<b>93 841</b>	<b>24 309</b>	-	<b>67 991</b>	<b>78 323</b>	<b>695</b>	<b>4 205</b>	<b>13 621</b>	<b>115 845</b>

## 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion 4.3.5)

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	390	2 018	1 619	4 027
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	390	2 016	1 105	3 511
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	2	514	516
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	390	2 018	1 619	4 027
Opérations de change à terme	-	-	-	691	2 281	7 160	10 132
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	1 081	4 299	8 779	14 159

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	788	570	8 193	9 551
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	788	565	6 967	8 320
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	5	1 226	1 231
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	788	570	8 193	9 551

Opérations de change à terme	-	-	-	709	1 827	7 102	9 638
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	<b>1 497</b>	<b>2 397</b>	<b>15 295</b>	<b>19 189</b>

### **Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif**

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	18 173	13 730	103 309	135 212
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	18 173	13 730	103 309	135 212
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	<b>18 173</b>	<b>13 730</b>	<b>103 309</b>	<b>135 212</b>
Opérations de change à terme	-	-	-	194	1 482	2 468	4 144
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	<b>18 367</b>	<b>15 212</b>	<b>105 777</b>	<b>139 356</b>

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	2 169	17 638	107 899	127 706
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 169	17 638	107 899	127 706
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	<b>2 169</b>	<b>17 638</b>	<b>107 899</b>	<b>127 706</b>
Opérations de change à terme	-	-	-	1 491	2 181	2 640	6 312
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	<b>3 660</b>	<b>19 819</b>	<b>110 539</b>	<b>134 018</b>

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2020							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	1	-	-	31	838	10 782	11 652	
Futures	1	-	-	-	-	-	1	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	31	790	9 579	10 400	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	48	1 203	1 251	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	88	88	
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	88	88	
<b>Sous-total</b>	1	-	-	31	838	10 870	11 740	
Opérations de change à terme	-	-	-	416	15	-	431	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	1	-	-	447	853	10 870	12 171	

	31/12/2019							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	38	-	-	1 223	2 091	5 923	9 275	
Futures	38	-	-	-	-	-	38	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 223	2 072	4 753	8 048	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	19	1 170	1 189	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	1	8	70	79	
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	1	8	70	79	

<b>Sous-total</b>	<b>38</b>	-	-	<b>1 224</b>	<b>2 099</b>	<b>5 993</b>	<b>9 354</b>
Opérations de change à terme	-	-	-	927	-	-	927
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	<b>38</b>	-	-	<b>2 151</b>	<b>2 099</b>	<b>5 993</b>	<b>10 281</b>

## **Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif**

	31/12/2020							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	132	10 876	11 008	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	84	9 673	9 757	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	48	1 203	1 251	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	50	50	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	-	-	50	50	
<b>Autres instruments</b>	-	-	1	-	7	2 625	2 633	
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	1	-	-	-	1	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	7	2 625	2 632	
<b>Sous-total</b>	-	-	1	-	139	13 551	13 691	
Opérations de change à terme	-	-	-	223	-	-	223	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	1	223	139	13 551	13 914	

	31/12/2019							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	826	29	5 978	6 833	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	826	10	4 808	5 644	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	19	1 170	1 189	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	1 665	-	40	1 705	
Opérations fermes de change	-	-	-	1 665	-	-	1 665	
Options de change	-	-	-	-	-	40	40	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	6	2 243	2 249	
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	

Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	6	2 243	2 249
<b>Sous-total</b>	-	-	-	<b>2 491</b>	<b>35</b>	<b>8 261</b>	<b>10 787</b>
Opérations de change à terme	-	-	-	653	-	-	653
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	<b>3 144</b>	<b>35</b>	<b>8 261</b>	<b>11 440</b>

### **Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

	31/12/2020	31/12/2019
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>4 797 288</b>	<b>4 763 196</b>
Futures	3 553	3 751
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	4 109 850	3 960 232
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	683 885	799 213
Autres instruments conditionnels	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>149 556</b>	<b>104 962</b>
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	149 556	104 962
<b>Autres instruments</b>	<b>71</b>	<b>-</b>
Dérivés sur actions et indices boursiers	71	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>4 946 915</b>	<b>4 868 158</b>
Opérations de change à terme	721 385	784 460
<b>Total Notionnels</b>	<b>5 668 300</b>	<b>5 652 618</b>

### **Risque de change**

(cf. Rapport de gestion 4.3.6)

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion 4.3.4)

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 740 203	51 844	347 452	669 488	102	2 809 088
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 480 915	2 794 003	7 338 020	13 556 189	52 942	25 222 070
<b>Total</b>	<b>3 221 118</b>	<b>2 845 847</b>	<b>7 685 472</b>	<b>14 225 677</b>	<b>53 044</b>	<b>28 031 159</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(377 872)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>27 653 286</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	699 748	81 689	487 076	774 703	75	2 043 291
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	795 374	1 438 782	5 707 000	15 400 468	52 960	23 394 584
<b>Total</b>	<b>1 495 122</b>	<b>1 520 471</b>	<b>6 194 076</b>	<b>16 175 171</b>	<b>53 035</b>	<b>25 437 876</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(341 344)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>25 096 532</b>

#### **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 641 001	3 413 356	7 361 226	4 613 014	(1)	18 028 597
Dettes envers la clientèle	9 291 578	178 274	441 582	1 956	-	9 913 390
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>11 932 579</b>	<b>3 591 630</b>	<b>7 802 809</b>	<b>4 614 970</b>	<b>(1)</b>	<b>27 941 986</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 152 698	3 530 717	5 911 131	4 885 539	-	16 480 085
Dettes envers la clientèle	7 939 986	133 363	627 482	7 783	-	8 708 614
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>10 092 684</b>	<b>3 664 080</b>	<b>6 538 612</b>	<b>4 893 323</b>	<b>-</b>	<b>25 188 700</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	1	300	-	-	-	301
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	13	87 063	-	71 139	-	158 215
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>14</b>	<b>87 363</b>	<b>-</b>	<b>71 139</b>	<b>-</b>	<b>158 516</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	245	(245)	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>245</b>	<b>(245)</b>	<b>-</b>

	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	79	300	-	-	379
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	9	-	107 923	44 032	-	151 964
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>9</b>	<b>79</b>	<b>108 223</b>	<b>44 032</b>	<b>-</b>	<b>152 343</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	3 680	-	(21)	21	3 680
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>3 680</b>	<b>-</b>	<b>(21)</b>	<b>21</b>	<b>3 680</b>

### **Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	-	-	-	-	-	-

	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	-	(29)	-	-	-	(29)

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### **Instruments dérivés de couverture**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>4 027</b>	<b>135 212</b>	<b>4 139 371</b>	<b>9 551</b>	<b>127 706</b>	<b>4 116 196</b>
Taux d'intérêt	4 027	135 212	4 139 371	9 551	127 706	4 116 196
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>10 132</b>	<b>4 144</b>	-	<b>9 638</b>	<b>6 312</b>	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	10 132	4 144	-	9 638	6 312	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>14 159</b>	<b>139 356</b>	<b>4 139 371</b>	<b>19 189</b>	<b>134 018</b>	<b>4 116 196</b>

## Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	994 959	1 021 748	2 122 664	4 139 371
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	994 209	431 474	2 091 125	3 516 808
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	750	590 274	31 539	622 563
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	994 959	1 021 748	2 122 664	4 139 371
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	994 959	1 021 748	2 122 664	4 139 371

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	510 225	1 412 284	2 193 687	4 116 196
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	510 225	704 702	2 157 128	3 372 055
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	707 582	36 559	744 141
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-

Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	<b>510 225</b>	<b>1 412 284</b>	<b>2 193 687</b>	<b>4 116 196</b>
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	<b>510 225</b>	<b>1 412 284</b>	<b>2 193 687</b>	<b>4 116 196</b>

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

## ➤ Couverture de juste valeur

### *Instruments dérivés de couverture*

	31/12/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Couverture de juste valeur</b>								
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>2 061</b>	<b>96 728</b>	<b>(4 976)</b>	<b>2 494 042</b>	<b>4 681</b>	<b>94 466</b>	<b>(20 845)</b>	<b>2 631 315</b>
Taux d'intérêt	2 061	96 728	(4 976)	2 494 042	4 681	94 466	(20 845)	2 631 315
Instruments fermes	1 545	96 728	(4 976)	1 871 479	3 450	94 466	(17 583)	1 887 174
Instruments conditionnels	516	-	-	622 563	1 231	-	(3 262)	744 141
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>2 061</b>	<b>96 728</b>	<b>(4 976)</b>	<b>2 494 042</b>	<b>4 681</b>	<b>94 466</b>	<b>(20 845)</b>	<b>2 631 315</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 966	38 484	(7 341)	1 645 329	4 870	33 240	(4 638)	1 484 881
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>4 027</b>	<b>135 212</b>	<b>(12 317)</b>	<b>4 139 371</b>	<b>9 551</b>	<b>127 706</b>	<b>(25 483)</b>	<b>4 116 196</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2020				31/12/2019			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-		-	-	-		-
Taux d'intérêt	-	-		-	-	-		-
Change	-	-		-	-	-		-
Autres	-	-		-	-	-		-
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>2 524 450</b>	<b>108 761</b>	-	<b>(1 542)</b>	<b>2 546 250</b>	<b>110 467</b>	-	<b>13 392</b>
Taux d'intérêt	2 524 450	108 761	-	(1 542)	2 546 250	110 467	-	13 392
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>2 524 450</b>	<b>108 761</b>	-	<b>(1 542)</b>	<b>2 546 250</b>	<b>110 467</b>	-	<b>13 392</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-	-	41	-	-	(41)	(43)
Taux d'intérêt	-	-	-	41	-	-	(41)	(43)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	-	-	-	<b>41</b>	-	-	<b>(41)</b>	<b>(43)</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-		-	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 501 504	686	1 295 152	882
<b>Total - Actifs</b>	<b>1 501 504</b>	<b>686</b>	<b>1 295 152</b>	<b>882</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	182 036	913	182 759	1 465
<b>Total - Passifs</b>	<b>182 036</b>	<b>913</b>	<b>182 759</b>	<b>1 465</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments

financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisés au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2020			31/12/2019		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Taux d'intérêt	(12 317)	5 515	(6 802)	(25 483)	17 917	(7 566)
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(12 317)</b>	<b>5 515</b>	<b>(6 802)</b>	<b>(25 483)</b>	<b>17 917</b>	<b>(7 566)</b>

### ➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

#### Instruments dérivés de couverture

	31/12/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>								
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>10 132</b>	<b>4 144</b>	<b>2 672</b>	-	<b>9 638</b>	<b>6 312</b>	<b>(5 844)</b>	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	10 132	4 144	2 672	-	9 638	6 312	(5 844)	-
Instruments fermes	10 132	4 144	2 672	-	9 638	6 312	(5 844)	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>10 132</b>	<b>4 144</b>	<b>2 672</b>	-	<b>9 638</b>	<b>6 312</b>	<b>(5 844)</b>	-
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-

Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des macro-couvertures de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>	<b>10 132</b>	<b>4 144</b>	<b>2 672</b>	-	<b>9 638</b>	<b>6 312</b>	<b>(5 844)</b>	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2020			31/12/2019		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	2	-	-	(4)
Change	2 672	-	-	(5 844)	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2 672</b>	-	<b>2</b>	<b>(5 844)</b>	-	<b>(4)</b>
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger</b>	<b>2 672</b>	-	<b>2</b>	<b>(5 844)</b>	-	<b>(4)</b>

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion 4.3.7)

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013<sup>1</sup> (CRR), la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36<sup>2</sup> et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

En 2020 comme en 2019 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a respecté les exigences réglementaires.

---

<sup>1</sup> Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

<sup>2</sup> Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	468 064	478 269
Opérations avec les établissements de crédit	6 303	5 269
Opérations internes au Crédit Agricole	60 026	57 347
Opérations avec la clientèle	390 983	403 961
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	10 752	11 692
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 254	2 176
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>472 318</b>	<b>480 445</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	(147 125)	(171 749)
Opérations avec les établissements de crédit	(17 502)	(19 926)
Opérations internes au Crédit Agricole	(111 679)	(117 517)
Opérations avec la clientèle	(17 758)	(33 585)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(187)	(252)
Dettes subordonnées	-	(469)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(43 993)	(42 848)
Autres intérêts et charges assimilées	(155)	(154)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(191 273)</b>	<b>(214 751)</b>

(1) dont 4 055 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2020 contre 10 001 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

(2) dont 495 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2020 contre 790 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 24 497 milliers d'euros et 4 468 milliers d'euros.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	496	(1 169)	(674)	520	(1 433)	(912)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	11 571	(25 436)	(13 865)	13 404	(20 668)	(7 264)
Sur opérations avec la clientèle	15 273	(2 204)	13 069	69 138	(2 639)	66 499
Sur opérations sur titres	-	(41)	(41)	-	-	-
Sur opérations de change	725	-	725	781	-	781
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	(17)	(17)	-	(20)	(20)
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	217 201	(19 741)	197 460	162 818	(20 857)	141 961
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 227	(21)	3 205	3 570	(4)	3 566
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>248 492</b>	<b>(48 630)</b>	<b>199 862</b>	<b>250 230</b>	<b>(45 620)</b>	<b>204 610</b>

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par les activités de Banque de détail en France.

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes reçus	564	447
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(208)	(698)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(103)	222
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(8 654)	19 799
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	23 953	23 155
Résultat de la comptabilité de couverture	(118)	(405)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>15 434</b>	<b>42 520</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>79 116</b>	<b>(79 086)</b>	<b>30</b>	<b>82 422</b>	<b>(82 667)</b>	<b>(245)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	40 023	(35 144)	4 879	48 590	(27 994)	20 596
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	39 093	(43 942)	(4 849)	33 832	(54 673)	(20 841)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>5</b>	<b>(3)</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>(16)</b>	<b>(4)</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	5	(3)	2	12	(16)	(4)

<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	5	(3)	2	12	(16)	(4)
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>38 122</b>	<b>(38 272)</b>	<b>(150)</b>	<b>20 532</b>	<b>(20 688)</b>	<b>(156)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	22 685	(15 587)	7 098	12 585	(8 103)	4 482
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	15 437	(22 685)	(7 248)	7 947	(12 585)	(4 638)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>117 243</b>	<b>(117 361)</b>	<b>(118)</b>	<b>102 966</b>	<b>(103 371)</b>	<b>(405)</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	12 681	38 167
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>12 681</b>	<b>38 167</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Titres de dettes	66	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	9	9
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>75</b>	<b>9</b>
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b>	<b>75</b>	<b>9</b>

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque »

#### 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Néant

#### 4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(50)	(66)
Autres produits (charges) nets	1 569	59
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>1 519</b>	<b>(7)</b>

#### 4.8 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	(180 805)	(181 167)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(17 913)	(16 176)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(109 443)	(108 420)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(308 161)</b>	<b>(305 762)</b>

(1) Dont 5 261 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 31 décembre 2020.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie intégrées globalement est la suivante au titre de 2020 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	EY		Mazars		Total 2020
	2020	2019	2020	2019	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>461</b>	<b>497</b>	<b>88</b>	<b>87</b>	<b>549</b>
Emetteur	88	71	88	87	88
Filiales intégrées globalement	373	426	-	-	461
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>21</b>
Emetteur	13	16	7	7	20
Filiales intégrées globalement	1	1	-	-	1
<b>Total</b>	<b>475</b>	<b>514</b>	<b>95</b>	<b>94</b>	<b>570</b>

Le montant total des honoraires de EY, commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 475 milliers d'euros, dont 88 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ses filiales, et 13 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ((revue du rapport de gestion, du rapport financier, des conventions réglementées et des travaux relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme)).

Le montant total des honoraires de Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 99 milliers d'euros, dont 88 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ses filiales, et 11 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ((revue du rapport de gestion, du rapport financier, des conventions réglementées et des travaux relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme)).

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie, consolidées par intégration globale

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	PwC		Autres (2)		Total 2020
	2020	2019	2020	2019	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-	3	6	5	6
Services autres que la certification des comptes (1)	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	3	6	5	6

(1) Les services autres que la certification des comptes recensés correspondent aux missions réalisées par ces cabinets dans les sociétés où ils sont commissaires aux comptes.

(2) CACs des entités consolidées dans le palier

#### 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(27 977)</b>	<b>(24 947)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(27 930)	(24 922)
Immobilisations incorporelles	(47)	(25)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>(65)</b>	<b>196</b>
Immobilisations corporelles (2)	(65)	196
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(28 042)</b>	<b>(24 751)</b>

(1) Dont 9 810 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2020.

(2) Dont 0 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 31 décembre 2020.

## 4.10 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)</b>	<b>(37 430)</b>	<b>919</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(20 394)</b>	<b>3 571</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(18 474)	3 136
Engagements par signature	(1 920)	434
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(17 036)</b>	<b>(2 651)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(16 442)	(2 825)
Engagements par signature	(594)	174
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)</b>	<b>(16 651)</b>	<b>(16 338)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(14 122)	(18 205)
Engagements par signature	(2 529)	1 867
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>828</b>	<b>(4 654)</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)</b>	<b>(53 254)</b>	<b>(20 073)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(2 881)	(3 706)
Récupérations sur prêts et créances	972	689
comptabilisés au coût amorti	972	689
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(251)	(233)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(889)	-
Autres produits	887	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(55 416)</b>	<b>(23 324)</b>

## 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>165</b>	<b>7</b>
Plus-values de cession	304	319
Moins-values de cession	(139)	(312)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	-	<b>(1)</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>165</b>	<b>6</b>

## 4.12 Impôts

### Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôt courant	(48 897)	(58 106)
Charge d'impôt différé	12 484	2 645
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(36 412)</b>	<b>(55 461)</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	119 162	32,02%	(38 156)
Effet des différences permanentes			4 659
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			1 670
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1 745)
Effet de l'imposition à taux réduit			(10 316)
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			5 087
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>30,56%</b>	<b>(36 412)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	197 162	34,43%	(67 883)
Effet des différences permanentes			(10 829)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			2 807
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			484
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			8 094
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>28,13%</b>	<b>(55 461)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

## 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

### *Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>342</b>	<b>11 616</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	342	11 616
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>2 672</b>	<b>(5 844)</b>
Ecart de réévaluation de la période	2 672	(5 844)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(690)</b>	<b>1 509</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>2 324</b>	<b>7 281</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(3 433)	(3 482)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(97 441)</b>	<b>80 525</b>
Ecart de réévaluation de la période	(89 247)	82 196
Transferts en réserves	(5 618)	(1 785)
Autres variations	(2 577)	114
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>2 578</b>	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>3 907</b>	<b>(1 915)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(94 389)</b>	<b>75 128</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(92 065)</b>	<b>82 409</b>
Dont part du Groupe	(91 267)	77 840
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(798)	4 569

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	64 131	-	64 132	35 093	342	-	341	295	64 473	-	64 473	35 388
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3 217	(831)	2 386	2 386	2 672	(690)	1 982	1 982	5 889	(1 521)	4 368	4 368
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	67 348	(831)	66 518	37 479	3 014	(690)	2 323	2 277	70 362	(1 521)	68 841	39 756
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>67 348</b>	<b>(831)</b>	<b>66 518</b>	<b>37 479</b>	<b>3 014</b>	<b>(690)</b>	<b>2 323</b>	<b>2 277</b>	<b>70 362</b>	<b>(1 521)</b>	<b>68 841</b>	<b>39 756</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(14 739)	3 299	(11 440)	(9 606)	(3 432)	632	(2 800)	(1 880)	(18 171)	3 931	(14 240)	(11 486)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	268 293	(9 728)	258 566	257 784	(97 441)	3 275	(94 167)	(94 242)	170 852	(6 453)	164 399	163 542
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	253 554	(6 429)	247 126	248 178	(100 873)	3 907	(96 967)	(96 122)	152 681	(2 522)	150 159	152 056
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	2 578	-	2 578	2 578	2 578	-	2 578	2 578
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>253 554</b>	<b>(6 429)</b>	<b>247 126</b>	<b>248 178</b>	<b>(98 295)</b>	<b>3 907</b>	<b>(94 389)</b>	<b>(93 544)</b>	<b>155 259</b>	<b>(2 522)</b>	<b>152 737</b>	<b>154 634</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>320 902</b>	<b>(7 260)</b>	<b>313 644</b>	<b>285 657</b>	<b>(95 281)</b>	<b>3 217</b>	<b>(92 066)</b>	<b>(91 267)</b>	<b>225 621</b>	<b>(4 043)</b>	<b>221 578</b>	<b>194 390</b>

	31/12/2018				Variation				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	52 515	-	52 516	28 814	11 616	-	11 616	6 279	64 131	-	64 132	35 093
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	9 061	(2 340)	6 721	6 721	(5 844)	1 509	(4 335)	(4 335)	3 217	(831)	2 386	2 386
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	61 576	(2 340)	59 237	35 535	5 772	1 509	7 281	1 944	67 348	(831)	66 518	37 479
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>61 576</b>	<b>(2 340)</b>	<b>59 237</b>	<b>35 535</b>	<b>5 772</b>	<b>1 509</b>	<b>7 281</b>	<b>1 944</b>	<b>67 348</b>	<b>(831)</b>	<b>66 518</b>	<b>37 479</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(11 257)	2 838	(8 419)	(7 541)	(3 482)	461	(3 021)	(2 065)	(14 739)	3 299	(11 440)	(9 606)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	187 768	(7 352)	180 417	179 823	80 525	(2 376)	78 149	77 961	268 293	(9 728)	258 566	257 784
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	176 511	(4 514)	171 998	172 282	77 043	(1 915)	75 128	75 896	253 554	(6 429)	247 126	248 178
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>176 511</b>	<b>(4 514)</b>	<b>171 998</b>	<b>172 282</b>	<b>77 043</b>	<b>(1 915)</b>	<b>75 128</b>	<b>75 896</b>	<b>253 554</b>	<b>(6 429)</b>	<b>247 126</b>	<b>248 178</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>238 087</b>	<b>(6 854)</b>	<b>231 235</b>	<b>207 817</b>	<b>82 815</b>	<b>(406)</b>	<b>82 409</b>	<b>77 840</b>	<b>320 902</b>	<b>(7 260)</b>	<b>313 644</b>	<b>285 657</b>

## **5 Informations sectorielles**

### **Définition des secteurs opérationnels**

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

Au 31 décembre 2020, les domaines d'activité essentiels du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont les suivants :

- Banque
- Assurance
- Immobilier

Ces lignes métier permettent au Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie de proposer aux clients des produits d'épargne, des crédits, des services bancaires, des produits d'assurance de biens et de personnes, des produits d'assurance-vie et prévoyance, mais également de la promotion immobilière et des financements spécialisés sur le territoire des deux Savoie.

L'activité de Banque de détail du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est également étendue à la Suisse par le biais de sa filiale suisse Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A..

## 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2020		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Produit net bancaire</b>	<b>445 812</b>	<b>64 803</b>	<b>510 615</b>
Charges d'exploitation	-279 255	-56 948	-336 203
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>166 557</b>	<b>7 855</b>	<b>174 412</b>
Coût du risque	-58 594	3 178	-55 416
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>107 963</b>	<b>11 033</b>	<b>118 996</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2 025	-	2 025
Gains ou pertes nets sur autres actifs	129	36	165
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>110 117</b>	<b>11 070</b>	<b>121 186</b>
Impôts sur les bénéfices	-34 540	-1 872	-36 412
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>75 577</b>	<b>9 197</b>	<b>84 774</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-4 231	-4 231
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>75 577</b>	<b>4 966</b>	<b>80 543</b>

	31/12/2020		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>27 192 284</b>	<b>5 162 146</b>	<b>32 354 431</b>
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	50 580	-	50 580
Dont écarts d'acquisition	-	-	-
<b>Total Actif</b>	<b>27 192 284</b>	<b>5 162 146</b>	<b>32 354 431</b>

	31/12/2019		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Produit net bancaire</b>	<b>491 214</b>	<b>59 779</b>	<b>550 993</b>
Charges d'exploitation	(279 850)	(50 663)	(330 513)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>211 364</b>	<b>9 116</b>	<b>220 480</b>
Coût du risque	(22 060)	(1 264)	(23 324)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>189 304</b>	<b>7 852</b>	<b>197 156</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4 981	-	4 981
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	-	6
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>194 291</b>	<b>7 852</b>	<b>202 143</b>
Impôts sur les bénéfices	(55 461)	-	(55 461)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>138 830</b>	<b>7 852</b>	<b>146 682</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(5 324)	(5 324)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>138 830</b>	<b>2 528</b>	<b>141 358</b>

	31/12/2019		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>24 595 872</b>	<b>4 989 550</b>	<b>29 585 422</b>
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	46 849	-	46 849
Dont écarts d'acquisition	-	-	-
<b>Total Actif</b>	<b>24 595 872</b>	<b>4 989 550</b>	<b>29 585 422</b>

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2020				31/12/2019			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	75 577	445 812	27 192 284	-	138 830	491 214	24 595 782	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays de l'Union européenne	4 966	64 803	5 162 146	-	4 193	59 779	4 989 550	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>80 543</b>	<b>510 615</b>	<b>32 354 431</b>	<b>-</b>	<b>143 023</b>	<b>550 993</b>	<b>28 585 422</b>	<b>-</b>

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	124 726	-	141 574	-
Banques centrales	387 628	-	320 476	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>512 355</b>	-	<b>462 050</b>	-

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 171	10 281
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	795 091	667 119
Instruments de capitaux propres	15 209	10 295
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	779 882	656 824
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>807 262</b>	<b>677 400</b>
Dont Titres prêtés	-	-

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>12 171</b>	<b>10 281</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 171</b>	<b>10 281</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

### ***Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Actions et autres titres à revenu variable	14 451	9 681
Titres de participation non consolidés	758	614
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>15 209</b>	<b>10 295</b>

### ***Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>779 882</b>	<b>656 824</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 478	15 533
OPCVM	763 404	641 291
<b>Prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>779 882</b>	<b>656 824</b>

### ***Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option***

Néant

### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 914	11 440
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 914</b>	<b>11 440</b>

### ***Passifs financiers détenus à des fins de transaction***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	13 914	11 440
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 914</b>	<b>11 440</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

## ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option***

Néant

### **6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

### **6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 386 753	206 113	(35 265)	1 499 351	288 142	(19 848)
<b>Total</b>	<b>1 386 753</b>	<b>206 113</b>	<b>(35 265)</b>	<b>1 499 351</b>	<b>288 142</b>	<b>(19 848)</b>

#### ***Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

Néant.

#### ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	17 726	1 707	(1 831)	12 632	1 001	(861)
Titres de participation non consolidés	1 369 027	204 406	(33 434)	1 486 719	287 141	(18 987)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 386 753</b>	<b>206 113</b>	<b>(35 265)</b>	<b>1 499 351</b>	<b>288 142</b>	<b>(19 848)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		(6 938)	484		(9 913)	182
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>199 175</b>	<b>(34 781)</b>		<b>278 230</b>	<b>(19 666)</b>

## Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2020			31/12/2019		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	15	-	-	1	-	(10)
Titres de participation non consolidés	15 404	3 202	-	19 802	7 556	-
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>15 419</b>	<b>3 202</b>	<b>-</b>	<b>19 803</b>	<b>7 556</b>	<b>(10)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		(30)	-		(7)	3
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>3 172</b>	<b>-</b>		<b>7 549</b>	<b>(7)</b>

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a procédé à la cession de plusieurs titres dont les principaux sont :

- VTLC pour 10 014 milliers d'euros
- ALIZE pour 679 milliers d'euros
- Compagnie du VAL MONTJOIE pour 799 milliers d'euros
- SAVOY INTERNATIONAL pour 686 milliers d'euros

Ces cessions résultent des décisions de gestion la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 809 088	2 043 291
Prêts et créances sur la clientèle (1)	24 844 198	23 053 240
Titres de dettes	1 246 799	1 099 339
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28 900 085</b>	<b>26 195 871</b>

(1) Au 31 décembre 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 654 407 milliers d'euros et celui des reports d'échéances d'encours de prêts à la clientèle à 498 363 milliers d'euros (dont 32 654 milliers d'euros d'échéances d'encours de prêts reportées)

## Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	97 527	101 931
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	97 325	101 929
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	68
Prêts subordonnés	6 711	6 800
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>104 238</b>	<b>108 798</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>104 238</b>	<b>108 798</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	1 168 439	587 262
Titres reçus en pension livrée	291 876	-
Comptes et avances à terme	1 244 535	1 347 231
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>2 704 850</b>	<b>1 934 493</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 809 088</b>	<b>2 043 291</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	5 100	10 318
Autres concours à la clientèle	25 072 584	23 257 445
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	85 150	58 340
Comptes ordinaires débiteurs	59 236	68 481
<b>Valeur brute</b>	<b>25 222 070</b>	<b>23 394 584</b>
Dépréciations	(377 872)	(341 344)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>24 844 198</b>	<b>23 053 240</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>24 844 198</b>	<b>23 053 240</b>

## Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	284 990	326 963
Obligations et autres titres à revenu fixe	962 086	772 722
<b>Total</b>	<b>1 247 076</b>	<b>1 099 685</b>
Dépréciations	(277)	(346)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 246 799</b>	<b>1 099 339</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>														
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>79 674</b>	<b>79 674</b>	-	-	<b>79 674</b>	<b>71 152</b>	<b>71 152</b>	-	-	<b>71 152</b>	<b>8 522</b>	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	79 674	79 674	-	-	79 674	71 152	71 152	-	-	71 152	8 522	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>79 674</b>	<b>79 674</b>	-	-	<b>79 674</b>	<b>71 152</b>	<b>71 152</b>	-	-	<b>71 152</b>	<b>8 522</b>	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>79 674</b>	<b>79 674</b>	-	-	<b>79 674</b>	<b>71 152</b>	<b>71 152</b>	-	-	<b>71 152</b>	<b>8 522</b>	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019

Nature des actifs transférés  <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>49 721</b>	<b>49 721</b>	-	-	<b>49 721</b>	<b>44 037</b>	<b>44 037</b>	-	-	<b>44 037</b>	<b>5 684</b>	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	49 721	49 721	-	-	49 721	44 037	44 037	-	-	44 037	5 684	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>49 721</b>	<b>49 721</b>	-	-	<b>49 721</b>	<b>44 037</b>	<b>44 037</b>	-	-	<b>44 037</b>	<b>5 684</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>49 721</b>	<b>49 721</b>	-	-	<b>49 721</b>	<b>44 037</b>	<b>44 037</b>	-	-	<b>44 037</b>	<b>5 684</b>	-	-	-	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## ***Titrisations***

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### ***Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020***

Néant

### ***Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019***

Néant

## 6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

31/12/2020  (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	27 599	27 599	-	27 599
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	22 246	-	257 373	279 619	-	279 619
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	1 340	-	-	1 340	-	1 340
<b>Total</b>	-	<b>93 687</b>	-	<b>284 972</b>	<b>378 659</b>	-	<b>378 659</b>

31/12/2019  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	7 928	-	-	7 928	-	7 928
Belgique	-	-	-	28 285	28 285	-	28 285
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	5 285	-	-	5 285	-	5 285
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	34 071	-	298 588	332 659	-	332 659
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	2 784	-	-	2 784	-	2 784
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>50 068</b>	-	<b>326 873</b>	<b>376 941</b>	-	<b>376 941</b>

## Activité d'assurance

Néant

### 6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	18 028 597	16 480 085
Dettes envers la clientèle	9 913 390	8 708 614
Dettes représentées par un titre	158 516	152 343
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28 100 503</b>	<b>25 341 042</b>

### *Dettes envers les établissements de crédit*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	3 355 301	3 284 570
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	21 194	31 450
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	176 250
<b>Total</b>	<b>3 355 301</b>	<b>3 460 820</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	23 540	67 010
Titres donnés en pension livrée	291 940	-
Comptes et avances à terme	14 357 816	12 952 255
<b>Total</b>	<b>14 673 296</b>	<b>13 019 265</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>18 028 597</b>	<b>16 480 085</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### *Dettes envers la clientèle*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	8 551 801	7 145 929
Comptes d'épargne à régime spécial	71 917	72 364
Autres dettes envers la clientèle	1 289 671	1 490 321
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 913 390</b>	<b>8 708 614</b>

## Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse	301	379
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	158 215	151 964
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>158 516</b>	<b>152 343</b>

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers  (en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés (1)	25 366	-	25 366	-	12 303	13 063
Prises en pension de titres (2)	291 876	-	291 876	291 876	-	-
Prêts de titres (3)	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers (4)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>317 242</b>	<b>-</b>	<b>317 242</b>	<b>291 876</b>	<b>12 303</b>	<b>13 063</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 49 % de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

Nature des instruments financiers  (en milliers d'euros)	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés (1)	29 432	-	29 432	-	9 005	20 427
Prises en pension de titres (2)	68	-	68	-	-	68
Prêts de titres (3)	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers (4)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>29 500</b>	<b>-</b>	<b>29 500</b>	<b>-</b>	<b>9 005</b>	<b>20 495</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 31 % de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 0 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

## Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers  (en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés (1)	153 046	-	153 046	-	109 753	43 293
Mises en pension de titres (2)	291 940	-	291 940	291 876	-	64
Emprunts de titres (3)	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers (4)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>444 986</b>	<b>-</b>	<b>444 986</b>	<b>291 876</b>	<b>109 753</b>	<b>43 357</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 72 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers  (en milliers d'euros)	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés (1)	145 458	-	145 458	-	108 135	37 323
Mises en pension de titres (2)	176 250	-	176 250	-	887	175 363
Emprunts de titres (3)	175	-	175	-	-	175
Autres instruments financiers (4)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>321 883</b>	<b>-</b>	<b>321 883</b>	<b>-</b>	<b>109 022</b>	<b>212 861</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 74 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 1 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des emprunts de titres soumis à compensation représente 0 % des emprunts de titres au passif à la date d'arrêté.

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	34 376	24 567
Impôts différés	90 131	78 163
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>124 507</b>	<b>102 730</b>
Impôts courants	5 035	2 742
Impôts différés	19 921	23 231
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>24 956</b>	<b>25 973</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>89 402</b>	-	<b>77 789</b>	-
Charges à payer non déductibles	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	62 011	-	51 311	-
Autres différences temporaires (1)	27 394	1	26 478	-
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>729</b>	<b>6 266</b>	<b>404</b>	<b>8 679</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(3 221)	3 674	(3 620)	6 140
Couverture de flux de trésorerie	1 072	2 593	1 632	2 463
Gains et pertes sur écarts actuariels	2 878	-	2 392	-
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	-	-	-	-
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>-</b>	<b>13 655</b>	<b>(31)</b>	<b>14 552</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>90 131</b>	<b>19 921</b>	<b>78 163</b>	<b>23 231</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres actifs</b>	<b>201 802</b>	<b>200 518</b>
Comptes de stocks et emplois divers	1 098	1 097
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Débiteurs divers (1)	200 548	199 322
Comptes de règlements	156	99
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>84 814</b>	<b>117 235</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	13 666	29 080
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 111	562
Produits à recevoir	59 197	58 952
Charges constatées d'avance	4 142	1 277
Autres comptes de régularisation	6 699	27 365
<b>Valeur au bilan</b>	<b>286 617</b>	<b>317 753</b>

(1) dont 3,1 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>132 158</b>	<b>129 059</b>
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	90 044	86 011
Versements restant à effectuer sur titres	19 130	16 485
Autres passifs d'assurance	-	-
Dettes locatives (3)	22 984	26 564
Autres	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>210 478</b>	<b>209 712</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	46 723	40 432
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	932	1 843
Produits constatés d'avance	85 683	89 309
Charges à payer	69 134	70 526
Autres comptes de régularisation	8 006	7 603
<b>Valeur au bilan</b>	<b>342 636</b>	<b>338 771</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

(3) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des dettes locatives au bilan aurait été de 27 843 milliers d'euros au 31/12/2019 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

## 6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Néant

## 6.13 Co-entreprises et entreprises associées

### Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient des intérêts dans une entreprise associée, l'entité SETAM, mais dans aucune co-entreprise au sens d'IFRS 12.

	31/12/2020						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Entreprises associées</b>							
SETAM	38,13%	50 579		1 355	2 025	50 579	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>50 579</b>		<b>1 355</b>	<b>2 025</b>	<b>50 579</b>	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>		<b>50 579</b>		<b>1 355</b>	<b>2 025</b>	<b>50 579</b>	

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

	31/12/2019						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Entreprises associées</b>							
SETAM	38,13%	49 911		1 920	4 981	49 911	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>49 911</b>		<b>1 920</b>	<b>4 981</b>	<b>49 911</b>	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>		<b>49 911</b>		<b>1 920</b>	<b>4 981</b>	<b>49 911</b>	

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont présentées ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Entreprises associées</b>				
SETAM	N/A	5 310	N/C	132 639

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Entreprises associées</b>				
SETAM	N/A	13 063	N/C	130 883

### **Informations sur les risques associés aux intérêts détenus**

Néant

### **Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées**

Néant

## **6.14 Immeubles de placement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	2 079	-	385	(4)	-	-	2 460
Amortissements et dépréciations	(1 703)	-	(50)	1	-	-	(1 752)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>376</b>	<b>-</b>	<b>335</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>708</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	2 078	-	2	(1)	-	-	2 079
Amortissements et dépréciations	(1 637)	-	(66)	-	-	-	(1 703)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>441</b>	<b>-</b>	<b>(64)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>376</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

### **Juste valeur des immeubles de placement**

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 2 460 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 079 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2020	31/12/2019
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	2 460	2 079
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>2 460</b>	<b>2 079</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	400 767	-	40 014	(28 418)	41	2 265	414 669
Amortissements et dépréciations	(201 486)	-	(26 837)	18 242	44	(842)	(210 879)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>199 281</b>	<b>-</b>	<b>13 178</b>	<b>(10 176)</b>	<b>85</b>	<b>1 423</b>	<b>203 790</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	71 611	-	54	(62)	-	(1)	71 602
Amortissements et dépréciations	(40 864)	-	(47)	62	-	-	(40 849)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>30 747</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>30 753</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 27 843 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 26 495 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC) (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	341 006	7 890	-	95 477	(63 924)	1 160	19 158	400 767
Amortissements et dépréciations	(197 021)	(357)	-	(24 930)	23 385	(337)	(2 226)	(201 486)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>143 985</b>	<b>7 533</b>	<b>-</b>	<b>70 547</b>	<b>(40 539)</b>	<b>823</b>	<b>16 932</b>	<b>199 281</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	74 503	(3 170)	-	28	-	-	250	71 611
Amortissements et dépréciations	(43 423)	357	-	(25)	-	-	2 227	(40 864)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>31 080</b>	<b>(2 813)</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 477</b>	<b>30 747</b>

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

## 6.16 Ecarts d'acquisition

Néant

## 6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

## 6.18 Provisions

	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	24 916	-	3 913	-	(1 795)	-	-	27 034
Risques d'exécution des engagements par signature	20 036	-	49 561	(294)	(44 518)	4	-	24 788
Risques opérationnels	17 899	-	211	(142)	(981)	-	-	16 987
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	19 814	-	308	(103)	(2 374)	(11)	2 895	20 527
Litiges divers	16 320	-	1 823	(15)	(2 807)	-	-	15 321
Participations	222	-	759	-	(937)	-	-	44
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	10 157	-	3 526	(3 513)	(1 688)	7	-	8 489
<b>TOTAL</b>	<b>109 364</b>	<b>-</b>	<b>60 101</b>	<b>(4 067)</b>	<b>(55 100)</b>	<b>(1)</b>	<b>2 895</b>	<b>113 191</b>

(1) Dont 17 622 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 905 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

	31/12/2018	01/01/2019 (2)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	15 897	-	-	9 049	-	(30)	-	-	24 916
Risques d'exécution des engagements par signature	22 443	-	-	52 058	-	(54 534)	68	-	20 036
Risques opérationnels	15 156	-	-	3 561	(230)	(588)	-	-	17 899
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	17 461	-	-	1 159	(1 257)	(744)	326	2 867	19 814
Litiges divers	13 809	-	-	6 245	(538)	(3 196)	-	-	16 320
Participations	-	-	-	-	-	(86)	-	308	222
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	14 759	-	-	3 543	(6 162)	(1 784)	109	(308)	10 157
<b>TOTAL</b>	<b>99 526</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>75 616</b>	<b>(8 187)</b>	<b>(60 962)</b>	<b>504</b>	<b>2 867</b>	<b>109 364</b>

(1) Dont 17 043 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 771 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » au 1er janvier 2019

### Risques sur les produits épargne logement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constitue une provision telle que décrite au point 1.3. « Principes et méthode comptables – Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers passifs financiers – produits de la collecte ». Pour ce faire, elle utilise le modèle national.

### Risques d'exécution des engagements par signature

Il s'agit de la couverture des risques supportés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au titre d'engagements donnés à des contreparties en souffrance. Les risques couverts sont de plusieurs types :

- Plafonds d'ouvertures de crédits non consommés pour les clients CDL (526 milliers d'euros)
- Risques potentiels sur les crédits de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. accusant un retard de 90 jours, pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est porté garante (1 811 milliers d'euros)
- Autres risques sur engagements donnés pour des clients (5 762 milliers d'euros)
- Provision de buckets sur les engagements de financement et de garantie sains et dégradés (14 188 milliers d'euros).

#### Risques opérationnels

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques d'insuffisance dans la conception et la mise en œuvre des procédures internes relatives à l'ensemble des opérations de l'établissement, notamment celles portant sur le système d'information.

#### Engagements sociaux

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 2 905 milliers d'euros tient compte de l'actualisation.

Les primes et indemnités de départ à la retraite sont partiellement prises en charge par un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Mutuel des Savoie verse des cotisations. Celles-ci sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Le montant de provisions complémentaires pour primes et indemnités de départ à la retraite de 17 622 milliers d'euros se décompose ainsi : 4 389 milliers d'euros pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie et 13 233 milliers d'euros pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

#### Litiges divers

Il s'agit principalement de litiges clientèle pour 14 284 milliers d'euros et de litiges concernant les ressources humaines pour 1 037 milliers d'euros.

#### Autres risques

A 8 489 milliers d'euros, ce poste est essentiellement composé de :

- 3 564 milliers d'euros au titre d'intérêts sur DAT à taux progressif souscrits par la clientèle
- 2 297 milliers d'euros d'autres provisions pour risques et charges (frais administratifs, assurances courtage, désamiantage des sièges...)

### **Provision épargne-logement :**

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	249 639	231 033
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 554 065	1 417 961
Ancienneté de plus de 10 ans	1 252 226	1 270 186
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>3 055 930</b>	<b>2 919 180</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>318 702</b>	<b>297 916</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 374 632</b>	<b>3 217 096</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020 et à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019.

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	1 325	1 781
Comptes épargne-logement	7 364	10 444
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 689</b>	<b>12 225</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	213	101
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	15 389	15 941
Ancienneté de plus de 10 ans	11 432	8 874
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>27 034</b>	<b>24 917</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	-	-
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>27 034</b>	<b>24 917</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	24 917	3 913	(1 795)	-	27 035
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>24 917</b>	<b>3 913</b>	<b>(1 795)</b>	-	<b>27 035</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

## 6.19 Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	3 680
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	-	<b>3 680</b>

## 6.20 Capitaux propres

### ***Composition du capital au 31 décembre 2020***

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

	Nombre de titres au 31/12/2019	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2020	% du capital	% des droits de vote
<b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>						
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>2 349 596</b>	-	-	<b>2 349 596</b>	<b>25,00%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part Sacam Mutualisation	2 349 596	-	-	2 349 596	25,00%	0,00%
<b>Parts sociales</b>	<b>7 048 772</b>	-	-	<b>7 048 772</b>	<b>75,00%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 64 Caisses Locales	7 048 735	-	-	7 048 735	75,00%	100,00%
Dont 19 administrateurs de la Caisse régionale	36	-	-	36	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>9 398 368</b>	-	-	<b>9 398 368</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 20 euros et le montant total du capital est de 187 967 milliers d'euros.

### ***Rémunération par titre de capital***

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de [...] sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

### ***Dividendes***

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 25 mars 2021 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,48 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, les intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 18 avril 2021.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2017	4,41	0,54
2018	4,53	0,52
2019	4,29	0,52
Prévu 2020	3,47	0,48

### **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 15 348 milliers d'euros en 2020.

### ***Affectations du résultat et fixation du dividende 2020***

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2020 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 25 mars 2021. Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice de 108 669 119,41 euros :

- 3 383 410,56 euros au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2020, correspondant à un intérêt de 0,48 euro par part sociale.
- 8 153 098,12 euros au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 3,47 euros par CCA.
- 72 849 458,05 euros à la Réserve Légale
- 24 283 152,68 euros à la Réserve Facultative

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 18 avril 2021. »

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts et de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été de :

Distribution	Intérêts aux parts sociales	Dividendes aux CCA
2019	3 665 361,44 €	10 079 766,84 €
2018	3 665 361,44 €	10 643 669,88 €
2017	3 806 339,04 €	10 361 718,36 €

Il est rappelé par ailleurs que ces intérêts et dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI. »

## ***Instruments financiers à durée indéterminée***

Néant.

### **6.21 Participations ne donnant pas le contrôle**

#### ***Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle***

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	<b>31/12/2020</b>				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>					
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	46,00%	46,00%	4 226	175 286	3 908
SWISS HOME LOAN	5,50%	48,97%	5	1	
ADRET GESTION	0,01%	0,00%	0	11	
SETAM	61,87%				
<b>Total</b>			<b>4 231</b>	<b>175 297</b>	<b>3 908</b>

	<b>31/12/2019</b>				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>					
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	46,00%	46,00%	3 662	171 709	4 400
SWISS HOME LOAN	5,50%	48,97%	(3)	-4	
ADRET GESTION	0,01%	0,00%	1	11	
SETAM	61,87%				
<b>Total</b>			<b>3 659</b>	<b>171 716</b>	<b>4 400</b>

## Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

En milliers d'euros	31/12/2020			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A	5 227 541	64 669	9 188	7 351
SWISS HOME LOAN	130 634	319	9	9
ADRET GESTION	154 561	-3 201	-1 413	-1 413
<b>Total</b>	<b>5 512 736</b>	<b>61 787</b>	<b>7 784</b>	<b>5 947</b>

En milliers d'euros	31/12/2019			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A	5 031 706	59 627	7 960	6 291
SWISS HOME LOAN	151 502	333	-6	-6
ADRET GESTION	158 344	14 544	9 509	9 509
<b>Total</b>	<b>5 341 552</b>	<b>74 504</b>	<b>17 463</b>	<b>15 794</b>

## 6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	512 355	-	-	-	-	512 355
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	146	484	1 422	20 462	788 250	807 262
Instruments dérivés de couverture	144	937	4 299	8 779	-	14 159
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	1 386 751	1 386 753
Actifs financiers au coût amorti	3 107 616	2 945 438	8 133 625	14 660 362	53 044	28 900 085
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	36 862					36 862
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>3 657 123</b>	<b>2 946 858</b>	<b>8 139 346</b>	<b>14 689 603</b>	<b>2 228 045</b>	<b>31 657 476</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	223	139	13 501	51	13 914

Instruments dérivés de couverture	32	18 335	15 212	105 777	-	139 356
Passifs financiers au coût amorti	11 932 593	3 678 993	7 802 809	4 686 109	(1)	28 100 503
Dettes subordonnées	-	-	-	245	(245)	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 687					2 687
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>11 935 311</b>	<b>3 697 552</b>	<b>7 818 160</b>	<b>4 805 632</b>	<b>(195)</b>	<b>28 256 460</b>

	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	462 050	-	-	-	-	462 050
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 340	967	2 099	13 884	662 612	677 400
Instruments dérivés de couverture	100	1 397	2 397	15 295	-	19 189
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	1 499 350	1 499 351
Actifs financiers au coût amorti	1 414 550	1 592 568	6 556 752	16 578 966	53 035	26 195 871
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	30 763					30 763
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 908 804</b>	<b>1 594 931</b>	<b>6 561 248</b>	<b>16 608 145</b>	<b>2 214 997</b>	<b>28 884 625</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	810	2 334	35	8 221	40	11 440
Instruments dérivés de couverture	651	3 009	19 819	110 539	-	134 018
Passifs financiers au coût amorti	10 092 693	3 664 159	6 646 835	4 937 355	-	25 341 042
Dettes subordonnées	-	3 680	-	(21)	21	3 680
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 224					4 224
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>10 098 378</b>	<b>3 673 183</b>	<b>6 666 690</b>	<b>5 056 093</b>	<b>61</b>	<b>25 494 404</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements (1) (2)	(101 987)	(100 702)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(11 432)	(11 087)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 678)	(7 094)
Autres charges sociales	(37 774)	(33 942)
Intéressement et participation	(12 170)	(15 640)
Impôts et taxes sur rémunération	(13 764)	(12 702)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(180 805)</b>	<b>(181 167)</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 496 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 731 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

(2) Dont médailles du travail pour 103 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 119 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2020	31/12/2019
France	2 462	2 426
Étranger	206	199
<b>Total</b>	<b>2 668</b>	<b>2 625</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>44 814</b>	<b>46 452</b>	<b>91 266</b>	<b>84 072</b>
Ecart de change	-	(19)	(19)	1 433
Coût des services rendus sur l'exercice	2 997	3 892	6 889	6 705
Coût financier	439	71	510	934
Cotisations employés	-	1 627	1 627	1 501
Modifications, réductions et liquidations de régime (2)	(2 230)	(1 499)	(3 729)	(3 001)
Variations de périmètre	(226)	-	(226)	(143)
Prestations versées (obligatoire)	(1 581)	(3 385)	(4 966)	(2 548)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(862)	6 279	5 417	(3 105)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 003	(494)	1 509	5 418
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>45 354</b>	<b>52 922</b>	<b>98 276</b>	<b>91 266</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	767	2 413	3 180	3 719
Charge/produit d'intérêt net	(175)	16	(159)	(34)
<b>Impact en compte de résultat de l'exercice</b>	<b>592</b>	<b>2 429</b>	<b>3 021</b>	<b>3 685</b>

## Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1</b>	<b>10 050</b>	<b>4 691</b>	<b>14 741</b>	<b>11 260</b>
Ecart de change	-	(25)	(25)	128
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(61)	(5 221)	(5 282)	1 040
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(862)	6 279	5 417	(3 105)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 003	(494)	1 509	5 418
Ajustement de la limitation d'actifs	-	1 815	1 815	-
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N</b>	<b>11 130</b>	<b>7 045</b>	<b>18 175</b>	<b>14 741</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>38 967</b>	<b>35 257</b>	<b>74 224</b>	<b>69 354</b>
Ecart de change	-	(32)	(32)	1 107
Intérêt sur l'actif (produit)	614	55	669	968
Gains/(pertes) actuariels	61	5 221	5 282	(1 040)
Cotisations payées par l'employeur	3 130	2 706	5 836	5 028
Cotisations payées par les employés	-	1 627	1 627	1 501
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-	-	-	-
Variations de périmètre	(226)	-	(226)	(143)
Taxes, charges administratives et primes	-	(21)	(21)	(15)
Prestations payées par le fonds	(1 581)	(3 332)	(4 913)	(2 536)
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>40 965</b>	<b>41 480</b>	<b>82 445</b>	<b>74 224</b>

## Variation de juste valeur des droits à remboursement

Néant.

## Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dettes actuarielles fin de période</b>	<b>45 354</b>	<b>52 922</b>	<b>98 276</b>	<b>91 266</b>
Impact de la limitation d'actifs	-	1 790	1 790	-
Juste valeur des actifs fin de période	(40 965)	(41 480)	(82 445)	(74 224)
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>4 389</b>	<b>13 232</b>	<b>17 621</b>	<b>17 042</b>

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,36%	0,00%	1,42%	0,40%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,25%	0,00%	1,58%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,50%	0,00%	2,5% à 4,27%	1,15%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres (à détailler)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions (2)	9,82%	4 023	-	28,34%	11 756	11 756	19,14%	15 779	11 756
Obligations (2)	82,94%	33 978	-	28,34%	11 756	11 756	55,47%	45 734	11 756
Immobilier	7,24%	2 964		23,62%	9 796		15,48%	12 760	
Autres actifs (3)	0,00%	-		19,70%	8 170		9,91%	8 170	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

(2) Dont instruments émis par l'entité : aucun

(3) Cash contrat d'assurance

Au 31 décembre 2020, les taux de sensibilité démontrent que :

### IFC :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,73 % ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,95 %.

### Retraite :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 1,72 % ;

- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1,80 %.

## **7.5 Autres avantages sociaux**

### Rémunération variable collective :

La convention collective nationale prévoit le principe d'une rémunération extra-conventionnelle dont le montant et les modalités d'attribution sont fixés, après négociation, par chaque Caisse régionale.

Les accords en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie permettent de rémunérer par le biais d'une prime de performance, la contribution personnelle de chaque salarié à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

La participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie relève d'un accord de droit commun dont la finalité, dès lors que les résultats de l'entreprise permettent de dégager une Réserve Spéciale de Participation, est d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise en leur permettant de percevoir une partie des bénéfices qu'ils ont contribué à réaliser par leur travail.

L'intéressement représente quant à lui un moyen d'associer financièrement les salariés à la performance de l'entreprise. Sa mise en œuvre étant facultative, l'intéressement à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie résulte d'un accord destiné à permettre une reconnaissance de l'effort collectif dans l'amélioration de la rentabilité financière de l'entreprise, et du développement indispensable à son activité. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice et sur le niveau de la participation.

Le Plan d'Epargne Entreprise (PEE) permet aux salariés de la société de constituer, avec son aide, par le biais de l'abondement, un portefeuille d'épargne investi en valeurs mobilières ou monétaires. Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années (hors motifs légaux de déblocage anticipé) mais elles sont, en contrepartie, exonérées d'impôt sur le revenu.

### Engagements en matière de médailles :

Les primes exceptionnelles, versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice.

### Avantages postérieurs à l'emploi :

Dans le cadre de prestations définies, ces engagements sociaux ont été calculés selon le principe retenu par le groupe Crédit Agricole.

Les provisions constituées par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 4 389 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2020.

## **7.6 Paiements à base d'actions**

Néant.

## 7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 14 directeurs ainsi que les 19 membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2020 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 5 149 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,
- Avantages postérieurs à l'emploi : 2 830 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe,
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,
- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2020, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 248 milliers d'euros.

## 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles détenues en propre	180 310	172 205
Droits d'utilisation des contrats de location	23 480	27 075
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>203 790</b>	<b>199 281</b>

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

#### Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est preneur d'actifs qui concernent uniquement des baux immobiliers.

Les informations relatives aux contrats dont la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est preneur sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	33 192	-	104	(259)	33	2 264	35 334
Amortissements et dépréciations	(6 117)	-	(4 033)	(892)	30	(842)	(11 854)
<b>Total Immobilier</b>	<b>27 075</b>	<b>-</b>	<b>(3 929)</b>	<b>(1 151)</b>	<b>63</b>	<b>1 422</b>	<b>23 480</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Mobilier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>27 075</b>	<b>-</b>	<b>(3 929)</b>	<b>(1 151)</b>	<b>63</b>	<b>1 422</b>	<b>23 480</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 27 843 milliers d'euros au 31/12/2019 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

(en milliers d'euros)	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	27 049	-	13 238	(7 706)	611	27 049	33 192
Amortissements et dépréciations	(2 583)	-	(4 228)	754	(60)	(2 583)	(6 117)
<b>Total Immobilier</b>	<b>24 466</b>	<b>-</b>	<b>9 011</b>	<b>(6 952)</b>	<b>550</b>	<b>24 466</b>	<b>27 075</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Mobilier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>24 466</b>	<b>-</b>	<b>9 011</b>	<b>(6 952)</b>	<b>550</b>	<b>24 466</b>	<b>27 075</b>

### Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2020			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
<b>Dettes locatives</b>	<b>4 611</b>	<b>11 059</b>	<b>7 314</b>	<b>22 984</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
<b>Dettes locatives</b>	<b>3 912</b>	<b>12 779</b>	<b>9 873</b>	<b>26 564</b>

### Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(18)	(151)
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(18)</b>	<b>(151)</b>
Charges relatives aux contrats de location court terme	(2 050)	(3 366)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	-	-
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	-	-
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	36	12
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(2 014)</b>	<b>(3 354)</b>
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(5 127)	(4 221)
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(5 127)</b>	<b>(4 221)</b>
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(7 159)</b>	<b>(7 726)</b>

### Montants des flux de trésorerie de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(2 091)</b>	<b>(3 517)</b>

## **8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Néant.

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 437 297</b>	<b>2 601 468</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 774 349</b>	<b>1 816 221</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 774 349	1 816 221
Ouverture de crédits confirmés	824 470	844 864
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	949	911
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	823 521	843 953
Autres engagements en faveur de la clientèle	949 879	971 357
<b>Engagements de garantie</b>	<b>662 948</b>	<b>785 247</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	179 814	231 842
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	19 492	6 977
Autres garanties (1)	160 322	224 865
Engagements d'ordre de la clientèle	483 134	553 405
Cautions immobilières	117 980	205 562
Autres garanties d'ordre de la clientèle	365 154	347 843
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>8 817 604</b>	<b>7 539 931</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>225 293</b>	<b>225 026</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	225 293	225 026
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>8 591 061</b>	<b>7 313 655</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	2 826 082	2 558 643
Engagements reçus de la clientèle	5 764 978	4 755 012
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	1 515 615	856 392
Autres garanties reçues	4 249 363	3 898 620
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 250</b>	<b>1 250</b>
Titres à recevoir	1 250	1 250

(1) Dont 139 711 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2020, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 557 179 milliers d'euros.

## ***Instrument financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	8 698 473	5 206 923
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	60	55
Autres dépôts de garantie (1)	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	291 940	176 250
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>8 990 533</b>	<b>5 383 283</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	295 790	-
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>295 790</b>	<b>-</b>

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance, suite à la résiliation partielle anticipée du 2 mars 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a versé un dépôt de 0,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

## ***Créances apportées en garantie***

Au cours de l'année 2020, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté 8 698 473 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 206 923 milliers d'euros en 2019. la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté :

- 5 528 893 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 044 429 milliers d'euros en 2019 ;

- 1 073 081 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 072 071 milliers d'euros en 2019 ;

- 2 096 450 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 090 423 milliers d'euros en 2019.

***Garanties détenues et actifs reçus en garantie***

Néant.

## **10 Reclassements d'instruments financiers**

### ***Reclassements effectués par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie***

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas opéré en 2020 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 11 **Juste valeur des instruments financiers**

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;

- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### *Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur*

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>27 653 286</b>	<b>28 085 466</b>	-	<b>3 493 396</b>	<b>24 592 070</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 809 088</b>	<b>2 797 250</b>	-	<b>2 797 250</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 265 764	1 265 751	-	1 265 751	-
Comptes et prêts à terme	1 244 737	1 228 790	-	1 228 790	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	291 876	295 790	-	295 790	-
Prêts subordonnés	6 711	6 919	-	6 919	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>24 844 198</b>	<b>25 288 216</b>	-	<b>696 146</b>	<b>24 592 070</b>
Créances commerciales	4 348	5 100	-	-	5 100
Autres concours à la clientèle	24 715 093	25 159 222	-	572 252	24 586 970
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	85 138	84 892	-	84 892	-
Comptes ordinaires débiteurs	39 619	39 001	-	39 001	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>1 246 799</b>	<b>1 299 741</b>	<b>1 250 132</b>	<b>49 609</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	284 972	299 688	299 688	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	961 827	1 000 053	950 444	49 609	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>28 900 085</b>	<b>29 385 207</b>	<b>1 250 132</b>	<b>3 543 005</b>	<b>24 592 070</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>25 096 532</b>	<b>25 696 574</b>	-	<b>3 015 520</b>	<b>22 681 055</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 043 291</b>	<b>2 033 801</b>	-	<b>2 033 801</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	689 191	689 170	-	689 170	-
Comptes et prêts à terme	1 347 233	1 337 837	-	1 337 837	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	68	-	-	-	-
Prêts subordonnés	6 800	6 794	-	6 794	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>23 053 240</b>	<b>23 662 774</b>	-	<b>981 719</b>	<b>22 681 055</b>
Créances commerciales	9 584	10 318	-	-	10 318
Autres concours à la clientèle	22 935 003	23 526 659	-	855 922	22 670 737
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	58 328	57 947	-	57 947	-
Comptes ordinaires débiteurs	50 326	67 850	-	67 850	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>1 099 339</b>	<b>1 135 920</b>	<b>1 134 264</b>	<b>1 656</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	326 873	337 122	337 122	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	772 466	798 798	797 142	1 656	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>26 195 871</b>	<b>26 832 494</b>	<b>1 134 264</b>	<b>3 017 176</b>	<b>22 681 055</b>

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>18 028 597</b>	<b>18 030 930</b>	-	<b>18 030 930</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	44 734	44 621	-	44 621	-
Comptes et emprunts à terme	17 691 923	17 681 626	-	17 681 626	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	291 940	304 683	-	304 683	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>9 913 390</b>	<b>9 909 448</b>	-	<b>9 837 531</b>	<b>71 917</b>
Comptes ordinaires créditeurs	8 551 801	8 551 726	-	8 551 726	-
Comptes d'épargne à régime spécial	71 917	71 917	-	-	71 917
Autres dettes envers la clientèle	1 289 671	1 285 805	-	1 285 805	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>158 516</b>	<b>157 680</b>	<b>70 317</b>	<b>87 363</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>28 100 503</b>	<b>28 098 058</b>	<b>70 317</b>	<b>27 955 824</b>	<b>71 917</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>16 480 085</b>	<b>16 468 227</b>	-	<b>16 468 227</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	98 460	98 449	-	98 449	-
Comptes et emprunts à terme	16 205 376	16 193 528	-	16 193 528	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	176 250	176 250	-	176 250	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>8 708 614</b>	<b>8 703 893</b>	-	<b>8 631 529</b>	<b>72 364</b>

Comptes ordinaires créditeurs	7 145 929	7 145 438	-	7 145 438	-
Comptes d'épargne à régime spécial	72 364	72 364	-	-	72 364
Autres dettes envers la clientèle	1 490 321	1 486 091	-	1 486 091	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>152 343</b>	<b>44 122</b>	<b>43 743</b>	<b>379</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>3 680</b>	<b>3 680</b>	-	<b>3 680</b>	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>25 344 722</b>	<b>25 219 922</b>	<b>43 743</b>	<b>25 103 815</b>	<b>72 364</b>

## **11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur**

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### ***Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation***

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>12 171</b>	<b>1</b>	<b>12 170</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	12 171	1	12 170	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>795 091</b>	<b>731 039</b>	<b>60 107</b>	<b>3 945</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>15 209</b>	<b>691</b>	<b>14 518</b>	<b>-</b>
Actions et autres titres à revenu variable	14 451	691	13 760	-
Titres de participation non consolidés	758	-	758	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>779 882</b>	<b>730 348</b>	<b>45 589</b>	<b>3 945</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	779 882	730 348	45 589	3 945
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 478	-	12 533	3 945
OPCVM	763 404	730 348	33 056	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 386 753</b>	<b>32 820</b>	<b>1 353 933</b>	<b>-</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 386 753	32 820	1 353 933	-
Actions et autres titres à revenu variable	17 726	2 114	15 612	-
Titres de participation non consolidés	1 369 027	30 706	1 338 321	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-

Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>14 159</b>	-	<b>14 159</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 208 174</b>	<b>763 860</b>	<b>1 440 369</b>	<b>3 945</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>10 281</b>	<b>38</b>	<b>10 243</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 281	38	10 243	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>667 119</b>	<b>612 500</b>	<b>49 601</b>	<b>5 018</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>10 295</b>	<b>789</b>	<b>9 506</b>	<b>-</b>
Actions et autres titres à revenu variable	9 681	789	8 892	-
Titres de participation non consolidés	614	-	614	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>656 824</b>	<b>611 711</b>	<b>40 095</b>	<b>5 018</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	656 824	611 711	40 095	5 018
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 533	-	10 515	5 018
OPCVM	641 291	611 711	29 580	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 499 351</b>	<b>51 238</b>	<b>1 448 113</b>	<b>-</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 499 351	51 238	1 448 113	-
Actions et autres titres à revenu variable	12 632	2 222	10 410	-
Titres de participation non consolidés	1 486 719	49 016	1 437 703	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-

Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>19 189</b>	-	<b>19 189</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 195 940</b>	<b>663 776</b>	<b>1 527 146</b>	<b>5 018</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>13 914</b>	<b>1</b>	<b>13 913</b>	<b>-</b>
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	13 914	1	13 913	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>139 356</b>	<b>-</b>	<b>139 356</b>	<b>-</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>153 270</b>	<b>1</b>	<b>153 269</b>	<b>-</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>11 440</b>	<b>-</b>	<b>11 440</b>	<b>-</b>
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	11 440	-	11 440	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>134 018</b>	<b>-</b>	<b>134 018</b>	<b>-</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>145 458</b>	<b>-</b>	<b>145 458</b>	<b>-</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### ***Changements de modèles de valorisation***

Néant.

### ***Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3***

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

Les instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 sont les TSDI Predica dont la valorisation nous provient mensuellement directement de Crédit Agricole Assurances. Ces titres sont enregistrés à la juste valeur par résultat.

La variation de juste valeur de ces titres enregistrée sur l'exercice 2020 est non significative.

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>(en milliers d'euros)</i>											
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>	<b>5 018</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période (1)	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	(1 118)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	<b>3 945</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>																			
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-	5 018	-	5 018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	45	-	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	45	-	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	(1 118)	-	(1 118)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	3 945	-	3 945	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>46</b>
Comptabilisés en résultat	46
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Néant.

### **11.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine**

Néant.

## **12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements**

Néant.

## 13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

### Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Nature du contrôle</b>	<b>Date de clôture des états financiers utilisés</b>	<b>Motivation</b>
CADS Développement	Contrôle exclusif	30/11/2020	Date de l'arrêté annuel de la filiale
SETAM	Influence notable	30 novembre 2020 majoré du résultat prévisionnel de la période allant du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021 selon le dernier atterrissage connu	Date de l'arrêté annuel de la filiale et information financière non disponible

### 13.1 Information sur les filiales

#### 13.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est soumise aux restrictions suivantes :

#### Contraintes réglementaires

Crédit Agricole Next Bank, filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie est soumise à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans le pays dans lequel elle est implantée, en l'occurrence la Suisse. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

#### 13.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

#### 13.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un fonds dédié consolidé : Adret Gestion. Ce fonds est détenu à 100% par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 710 millions d'euros aux FCT.

## 13.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole Mutuel des Savoie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>									
64 Caisses Locales	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA	Intégration globale		Suisse		Filiale	54%	54%	54%	54%
<b>Divers</b>									
FCP Adret Gestion	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SASU CADS Développement	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS CADS Capital	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Sociétés de titrisation des Savoie	Intégration globale	<b>Création du FCT CA 2020</b>	France		Opération de titrisation	100%	100%	100%	100%
SETAM	Mise en équivalence		France		Filiale	38,13%	38,13%	38,13%	38,13%
Swiss Home Loan (SPV CANB)	Intégration globale		Suisse		Opération de titrisation	100%	100%	51%	51%

Au 31 décembre 2020, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de

chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

## 14 Participations et entités structurées non consolidées

### 14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 1 386 589 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 1 499 175 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

#### 14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2020	31/12/2019	
BISSY 1	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
ADELA	FRANCE	24,96%	24,96%	Entité non significative
CAHS IMMO	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
FONCIERE	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CRÉDIT AGRIOCLE RHÔNE-ALPES INVESTISSEMENT	FRANCE	46,03%	46,03%	Entité non significative
CAHS INVEST	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CADS IMMOBILIER	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT ANNECY (EX MW GESTION ET TRANSACTION)	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT SAVOIE	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT GENEVOIS	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE ARC ALPIN	FRANCE	50%	50%	Entité non significative
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE PATRIMOINE SAVOIE	FRANCE	24,50%	24,50%	Entité non significative
VAL THORENS LE CAIRN	FRANCE	49,76%	49,76%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE REGION	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
CADS PROMOTION	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
PERFORM SPIRIT INDUSTRY	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE	FRANCE	94,94%	94,94%	Entité non significative
GROUPE PAN EUROPEENNE	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
SQUARE HABITAT NEUF DES SAVOIE	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
BIONNASSAY M&P TECHNOLOGY	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
SAS LE GIFFRE	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
CAD INVEST	FRANCE	45%	45%	Entité non significative

### 14.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (KEUR) (1)	Résultat du dernier exercice (KEUR) (1)
		31/12/2020	31/12/2019		
DOMAINE SKIABLE FLAINE	FRANCE	14%	14%	40 548	2 026
S3V	FRANCE	12%	12%	132 399	5 509
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE	FRANCE	11%	11%	22 890	577

Au 31/12/2019, la société SQUARE HABITAT NEUF DES SAVOIE détenue à 100% par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie présente un résultat contributif significatif de 700 milliers d'euros. Il est prévu que cette entité rentre dans le périmètre de consolidation dès l'exercice 2021.

## 14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Titrisation

L'entité a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances (prêts habitats). Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules.

#### Fonds de placement

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

#### Financement structuré

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif.

L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

## Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, l'implication de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2020															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	750 137	750 137	-	750 137	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>750 137</b>	<b>750 137</b>	-	<b>750 137</b>	-	-	-	-
Instrument de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements donnés</b>		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de financement		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de garantie		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Autres		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>19 371 282</b>	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 'Risque de crédit' et dans la note 3.2 'Risque de marché'. Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2019														
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)		
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale	
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			-	-	-	-	-	-	626 972	626 972		626 972		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			-	-	-	-	-	-						-	-
Actifs financiers au coût amorti			-	-	-	-	-	-						-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>			-	-	-	-	-	-	<b>626 972</b>	<b>626 972</b>		<b>626 972</b>		-	-
Instruments de capitaux propres			-	-	-	-	-	-						-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			-	-	-	-	-	-						-	-
Dettes			-	-	-	-	-	-						-	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>			-	-	-	-	-	-						-	-
<b>Engagements donnés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>16 390 712</b>	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 'Risque de crédit' et dans la note 3.2 'Risque de marché'. Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

### ***Exposition maximale au risque de perte***

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## **15 Événements postérieurs au 31 décembre 2020**

Néant